

---

---

# MÉMORIAL

DES

## SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

---

---

Vingtième séance – Lundi 16 octobre 2006, à 20 h 45

**Présidence de M. Roberto Brogini, président**

La séance est ouverte à 20 h 45 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *MM. Pierre Muller et Christian Ferrazino*, conseillers administratifs, *M<sup>me</sup> Béatrice Graf Lateo*, *MM. Philippe Herminjard, Eric Ischi, Pierre Maudet, David Metzger, Jacques Mino, Jean-Luc Persoz, M<sup>me</sup> Alexandra Rys*, *MM. Frédy Savioz et Vincent Schaller*.

Assistent à la séance: *M. André Hediger*, maire, *M. Patrice Mugny*, vice-président, et *M. Manuel Tornare*, conseiller administratif.

### CONVOCATION

Par lettre du 28 septembre 2006, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 10 octobre, mercredi 11 octobre et lundi 16 octobre 2006, à 17 h et 20 h 30.

## 1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

## 2. Communications du bureau du Conseil municipal.

**Le président.** Nous avons reçu une motion d'ordre de M<sup>me</sup> Odette Saez, qui demande de traiter ce soir le rapport PR-459 A concernant le terrain de football du bois de la Bâtie. Je donne la parole à M<sup>me</sup> Saez pour qu'elle justifie l'urgence de cet objet.

**M<sup>me</sup> Odette Saez (DC).** La raison de cette urgence est d'ordre pratique: il faut que les travaux qui doivent être faits sur le terrain de football B du bois de la Bâtie puissent commencer. Je rappelle que la proposition PR-459 a été votée à l'unanimité par la commission des sports et de la sécurité; or trois clubs locaux – le FC Police, le Rapid-Jonction et le CS Italien – attendent que le plénum se prononce. Si nous tardons trop, vu le délai référendaire, nous ne pourrions pas mener à bien les travaux rapidement. Telle est la raison pour laquelle j'ai demandé l'urgence.

Mise aux voix, la motion d'ordre est acceptée par 35 oui contre 7 non (3 abstentions).

## 3. Motion du 20 mars 2006 de M<sup>mes</sup> Annina Pfund, Nicole Valiquier Grecuccio, Sandrine Salerno, MM. Jean-Charles Rielle et David Metzger: «Famille et carrière: pour que ce soit possible!» (M-610)<sup>1</sup>.

### *PROJET DE MOTION*

Considérant:

- que les temps de vie d'une personne sont multiples, temps dédié au travail, à la vie familiale, aux loisirs;
- que le temps consacré à la vie familiale est crucial non seulement pour les personnes concernées, mais également pour la société dans son ensemble;

---

<sup>1</sup> «Mémoire 163<sup>e</sup> année»: Annoncée, 5938.

- qu'en Suisse le taux de natalité est trop bas pour assurer le renouvellement de la population;
- que les femmes font beaucoup moins d'enfants en raison de l'impossibilité de concilier vie de famille et carrière professionnelle;
- qu'en Ville de Genève le manque de femmes (27%) à des postes de cadre n'est pas forcément le fruit d'un manque de compétences ou d'un problème de recrutement, mais qu'il est très souvent dû à l'impossibilité de concilier un travail à 100% avec une vie de famille;
- que pour les hommes la possibilité de travailler à temps partiel n'existe quasiment pas ou qu'elle signifie la fin d'objectifs de carrière;
- que le temps partiel pour les hommes et les femmes est la meilleure manière de pouvoir concilier vie de famille et vie professionnelle,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à mettre en place la possibilité du temps partiel chez les cadres de l'administration, par exemple en valorisant le *job-sharing*;
- à présenter, dans les trois mois qui suivent l'acceptation de cette motion, un train de mesures visant à valoriser le travail à temps partiel;
- à fournir annuellement un bilan au Conseil municipal.

**M<sup>me</sup> Sandrine Salerno** (S). En préambule, pour expliciter le sens de la motion socialiste M-610, je rappelle que nous avons déposé, en début de législature, la motion M-429 intitulée «La fonction publique en un clin d'œil», signée par Virginie Keller Lopez, Catherine Gaillard-Iungmann, Gisèle Thiévent, Marie-France Spielmann, Liliane Johner, Caroline Schum, Anne Moratti Jung et moi-même. Cette motion demandait un état des lieux de la fonction publique municipale, afin de connaître les pourcentages d'hommes et de femmes employés, pour quel type d'emploi, à quel taux d'activité – à temps partiel ou à plein temps – et avec quels revenus. C'est notamment sur la base de la réponse du Conseil administratif à la motion M-429 que nous avons décidé de déposer la présente motion qui, j'espère, sera soutenue à l'unanimité par ce plénum.

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, cette motion n'est pas révolutionnaire. A notre sens, ce qu'elle demande devrait s'inscrire dans la logique d'une fonction publique moderne, adaptée aux défis des hommes et des femmes actuellement dans la vie active et qui souhaitent s'occuper de leur famille. La motion M-610 ne demande pas à la municipalité d'être à l'avant-garde – puisque de nombreuses entreprises, notamment privées, ont déjà démontré que le partage du temps de travail était possible – mais, en tant qu'employeur de près de 4000 collaborateurs, la Ville doit démontrer qu'elle est soucieuse d'établir un équilibre entre la vie professionnelle, d'un côté, et la vie familiale, de l'autre.

Ce que nous avons appris, grâce à la motion M-429 intitulée «La fonction publique en un clin d'œil», ne nous a pas étonnés. Ce sont principalement les femmes qui travaillent à temps partiel, et les hommes à plein temps. 73% des cadres de la fonction publique municipale sont des hommes.

Pour que la fonction publique de la Ville de Genève s'inscrive dans la modernité – ce qui nous semble nécessaire – les auteurs de la motion M-610 font différentes suggestions. Il s'agit d'abord de favoriser le travail à temps partiel chez les hommes, afin qu'il ne soit plus, comme actuellement, en Ville et ailleurs, assumé principalement par des femmes. En effet, l'investissement personnel dans la vie de famille et l'éducation des enfants ne doit plus être uniquement une tâche, ou un bonheur, qui incombe aux femmes uniquement, mais il doit être partagé entre les hommes et les femmes. Il s'agit donc de donner la possibilité à des hommes de décliner leur horaire de travail à temps partiel, et non plus forcément à plein temps.

Nous savons que le travail à temps partiel est parfois possible pour les hommes, si ceux-ci exercent des tâches à faible responsabilité. Mais dès qu'ils occupent des fonctions à forte responsabilité – je pense notamment à l'encadrement de collaborateurs et de collaboratrices – il s'agit d'emplois à plein temps. Il semble aujourd'hui aux socialistes qu'il est temps d'essayer, chaque fois que cela s'avère possible – nous pensons que c'est souvent le cas – de partager les postes. En anglais, cela se dit *job-sharing*, comme on peut le lire dans l'intitulé de notre motion; mais si l'on veut utiliser une formulation française, on peut parler de «poste partagé».

Nous demandons donc que le travail à temps partiel soit également possible pour les hommes, et que les personnes souhaitant diminuer leur taux d'occupation professionnelle en aient réellement la possibilité, si elles le demandent, sans devoir se livrer à d'âpres négociations. Nous demandons également que les postes à forte responsabilité soient partagés chaque fois que cela est possible – je le répète: nous estimons que c'est souvent le cas. Pour les hommes comme pour les femmes, notamment quand il s'agit d'assumer des charges de famille, il faut pouvoir aménager le temps de travail afin de le rendre compatible avec une vie de famille pleinement assumée.

Comme je le disais en préambule, les socialistes sont particulièrement attachés à ce que la Ville de Genève se montre un employeur exemplaire sur ce plan. Je le répète, notre municipalité emploie près de 4000 collaborateurs et collaboratrices, ce qui n'est pas rien. Elle devrait donc donner l'exemple. Or, en matière de travail à temps partiel, d'emplois partagés et d'aménagement du temps de travail, tel n'est pas le cas aujourd'hui.

Par le biais de la motion M-610 que je viens de présenter, nous souhaitons démontrer qu'une articulation harmonieuse entre les différentes activités tant des

hommes que des femmes – il s’agit principalement de la dichotomie entre temps dévolu au travail et temps dévolu à la famille – est possible à la Ville de Genève, pour les personnes qui le souhaitent et en font la demande. Je terminerai par là: nous insistons sur le fait que celles et ceux qui demandent à travailler à temps partiel puissent le faire sans devoir en négocier âprement l’autorisation. En effet, nous savons que, lorsque cette possibilité est offerte dans la fonction publique municipale ou cantonale, elle reste néanmoins très difficilement, voire très rarement accordée.

Pour toutes ces raisons que nous estimons justes, pour une fonction publique moderne, qui s’inscrive dans une gestion des affaires publiques moderne, nous souhaitons que la motion M-610 soit renvoyée au Conseil administratif, afin qu’il réponde à ses trois invites.

#### *Préconsultation*

**M<sup>me</sup> Laurence Andersen** (HP). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux – mais je m’adresse plus précisément à M<sup>me</sup> Salerno – le monde du travail et, plus précisément, celui du recrutement, est un domaine que je connais bien. Dans le secteur privé aussi bien que dans la fonction publique, les postes à temps partiel sont apparus depuis fort longtemps, puisque l’émancipation de la femme n’est pas d’aujourd’hui. Mais il y a un facteur auquel les socialistes ont oublié de penser, ce sont les charges induites par ces postes à temps partiel, qu’il s’agisse de cadres ou d’employés à des échelons moins élevés de la hiérarchie.

Je suis une femme. Je me suis toujours battue pour que les femmes puissent travailler, que ce soit à plein temps ou à temps partiel, dans le domaine privé, mais aussi dans la fonction publique, puisque ma société de placement est parfois mandatée par la fonction publique pour un recrutement de personnel. Or, si on consulte les données chiffrées, on constate qu’un poste à plein temps coûte moins cher, en matière de charges, que deux postes à temps partiel. N’oublions donc pas ce facteur en période de restrictions budgétaires!

Le week-end dernier, j’ai lu un reportage sur les femmes dans le monde du travail. Les femmes interrogées pour savoir si elles étaient satisfaites de travailler à plein temps tout en ayant des enfants ont répondu que cela ne posait pas de problèmes, pour autant qu’il existe des infrastructures de garde. Voilà un objectif auquel, je crois, nous sommes tous favorables, et je pense qu’il faut lutter dans ce sens. Il n’en demeure pas moins que, selon le témoignage des femmes interrogées dans le cadre de ce reportage – et contrairement à ce qu’avancent les auteurs de la motion M-610 – travailler à plein temps n’empêche pas de procréer. Bien que

cette motion le prétende, le taux de natalité n'a pas diminué et nous en sommes toujours à 1,4 enfant par famille, voire plus.

Évidemment, une fois qu'une femme a une famille à charge, elle souhaitera diminuer son taux d'activité professionnelle. Cependant, certaines ne quémanderont pas à tout prix cette réduction, si elles ont un poste adéquat. C'est une question de compétences, d'envie de se réaliser... On ne peut ni généraliser, ni régler tout cela, dans le secteur privé comme dans la fonction publique dont il est principalement question ici.

La motion M-610 sera certainement renvoyée en commission, mais l'Union démocratique du centre n'entrera évidemment pas en matière sur cet objet. Mesdames et Messieurs, je vous sou mets une proposition à laquelle vous n'avez peut-être pas pensé, sous forme de gag: pourquoi pas un Conseil municipal à temps partiel? Si vous voulez pousser loin le bouchon, alors, allons-y! Venons tous siéger dans cette enceinte à temps partiel!

**M<sup>me</sup> Gisèle Thiévent** (AdG/SI). Je souhaite tout d'abord répondre à M<sup>me</sup> Andersen, qui a prétendu que deux postes à temps partiel coûtent plus cher, en termes de charges, qu'un seul poste à plein temps. Une enquête a prouvé que répondre aux besoins des travailleurs et des travailleuses en leur aménageant un temps de travail adapté à leurs besoins et à leur demande, afin qu'ils puissent concilier vie de famille et occupation professionnelle, permettait justement de réaliser des économies. En effet, en fidélisant les travailleurs et les travailleuses, l'entreprise fait des économies, puisqu'elle n'a pas besoin de former sans arrêt de nouvelles personnes pour une activité donnée. Cela permet également de lutter contre l'absentéisme, car une personne à l'aise dans son travail au sein d'une entreprise s'absentera moins souvent que si elle est insatisfaite.

En outre, je rappelle tout de même à M<sup>me</sup> Andersen – qui ne nous a parlé que des femmes – que la motion M-610 s'adresse aussi aux hommes!

J'enchaîne sur la réflexion suivante. Il est bien évident que nous entrerons en matière sur la motion M-610, mais j'aimerais que nous réfléchissions un peu à ses considérants. En effet, ceux-ci me semblent empreints de certains préjugés sexistes qui ont encore cours dans notre société. Prenons le quatrième considérant: «...que les femmes font beaucoup moins d'enfants en raison de l'impossibilité de concilier vie de famille et carrière professionnelle». Il me semble qu'il eût été plus profitable de parler des femmes et des hommes, lorsque l'on évoque la famille. On met toujours la femme du côté de la famille et l'homme du côté de la carrière... C'est bien ce que l'on observe dans le sixième considérant: «...que pour les hommes la possibilité de travailler à temps partiel n'existe quasiment pas ou qu'elle signifie la fin d'objectifs de carrière». A mon avis, le problème est le même pour les femmes!

Je le répète: si les motionnaires avaient parlé des hommes et des femmes dans les considérants, leur démarche serait plus constructive, puisqu'elle participerait de la lutte contre les préjugés en vigueur dans notre société. Le septième et dernier considérant de la motion, selon lequel «le temps partiel pour les hommes et les femmes est la meilleure manière de pouvoir concilier vie de famille et vie professionnelle» me pose aussi problème. A mon sens, il sous-entend que quiconque veut s'occuper de sa famille doit travailler à temps partiel et donc gagner moins. Ne l'oublions pas: travailler à temps partiel, c'est bien, mais alors, le salaire ne correspond plus à la norme dans notre société.

La motion M-610 sera certainement renvoyée directement au Conseil administratif, mais je souhaite quand même souligner qu'il existe d'autres méthodes pour concilier vie de famille et activité professionnelle. Par exemple, je pense à un aménagement des plages de travail, à un choix du temps de travail modulable selon les besoins et variable selon les années. J'ai bien peur – et le discours de M<sup>me</sup> Andersen ne fait qu'attiser mes craintes – que ce soient toujours les femmes qui, par habitude, se tournent vers la solution du temps partiel. Dès lors, même si nous déployons tous les efforts possibles pour leur permettre, à elles aussi, de faire carrière, l'inégalité en termes de salaires, de pouvoir d'achat et d'autonomie financière persistera.

Il convient aussi de mener plus loin la réflexion sur la place du travail dans notre société: on peut se demander dans quel monde nous vivons, pour devoir choisir le temps partiel quand on veut s'occuper de sa famille! Aujourd'hui, la norme en vigueur reste l'occupation professionnelle à plein temps.

Je pense que la réflexion de M<sup>me</sup> Salerno sur l'emploi du terme anglais «*job-sharing*» était bonne, mais qu'il faut aller plus loin et le remplacer par «partage des postes de travail». En effet, il s'agit de valoriser le temps partiel; or le terme «*job*» n'est à mon sens pas très heureux car, en français, il désigne un petit boulot que l'on garde le temps de trouver quelque chose de plus intéressant. Je dépose donc l'amendement suivant à la première invite:

*Projet d'amendement*

«... en valorisant le *partage des postes de travail*».

**M<sup>me</sup> Frédérique Perler-Isaaz** (Ve). Les Verts ne peuvent que souscrire à ce que demande la motion M-610, car ce n'est pas d'hier qu'ils se battent pour le partage du temps de travail et pour une meilleure qualité de vie. Ce partage du temps de travail doit concerner tant les hommes que les femmes, s'ils souhaitent avoir d'autres occupations que leur vie professionnelle et l'éducation de leurs

enfants ou la prise en charge de leur famille: je pense à des activités politiques, par exemple.

Nous estimons important, par une décision politique, d'ancrer cette volonté au niveau de l'administration publique, qui se doit de montrer l'exemple. Les Verts estiment que les objectifs de la motion M-610 devraient être ceux des services municipaux.

Néanmoins, si des procédures sont engagées pour favoriser une telle démarche à tous les niveaux – et c'est bien ce que les Verts souhaitent – il est essentiel que celle-ci concerne des personnes ayant exprimé la volonté de travailler à temps partiel. Tant l'administration publique que les collaborateurs et les collaboratrices qu'elle emploie en sortiraient gagnants. D'ailleurs, de nombreuses entreprises privées prennent actuellement des mesures analogues. Aussi, en vue d'atteindre cet objectif, nous suggérons que le Conseil administratif consulte le Service pour la promotion de l'égalité du Canton de Genève, car il est de bon conseil et propose des solutions qui ont fait leurs preuves en matière de conciliation entre temps de travail et vie familiale.

J'aimerais également répondre à M<sup>me</sup> Andersen – vous lui transmettez mes propos, Monsieur le président – selon qui les socialistes auraient oublié de tenir compte de l'augmentation des charges due au partage des postes de travail. Nous, les Verts, nous pensons qu'un poste à plein temps ne coûte pas moins cher que deux postes à temps partiel, bien au contraire! En effet, deux personnes à 50% travaillent plus, ont un meilleur rendement qu'une seule personne à 100%.

En ce qui concerne les différents modèles de garde, toutes celles et tous ceux d'entre nous qui ont une famille le savent: dès que les enfants commencent l'école, leur horaire n'est absolument pas compatible avec celui d'une charge professionnelle, et il devient alors très difficile de concilier les deux. Je ne vais pas m'étendre davantage sur ce sujet. Les Verts renverront très volontiers la motion M-610 au Conseil administratif.

**M. Armand Schweingruber (L).** Mesdames et Messieurs les membres du Conseil municipal, je vais faire entendre un son de cloche un peu différent. J'ai en main un journal qu'une bonne partie de cette assemblée ne lit pas: *Entreprise romande*, dont l'éditorial du 21 avril de cette année est intitulé: «Y a-t-il un employé dans l'entreprise?». Je cite:

«– Allô, Tartempion?

»– Bonjour, euh... J'ai bien fait l'interne 648? M<sup>me</sup> X n'est pas là?

»– Non, jamais le mercredi, elle travaille à 80%.



- »– Ah... Et M. Y, alors?
- »– Il est en formation à l'extérieur.
- »– Bon... eh bien, passez-moi M. Z.
- »– Vous n'avez pas de chance, il est en arrêt maladie...»

»Imaginaire, ce dialogue? Pas tellement et peut-être de moins en moins! (...) Alors qu'il est devenu courant de voir les deux conjoints travailler ou un parent s'occuper seul des enfants, l'entreprise doit parfois jongler avec des horaires à la limite de l'anarchie: c'est sa contribution à l'organisation familiale et à la procréation! Et voilà pourquoi M<sup>me</sup> X n'est pas là le mercredi. D'autres font le choix d'un 50%, 70% ou 90%, selon leurs convenances personnelles. (...) Il est trop tôt pour en débattre. Ce qui précède était juste là pour l'éclairage: pas plus l'entreprise, condamnée à une gestion toujours plus rigoureuse, que l'Etat-arbitre ne peuvent être chargés, au détriment de leurs finalités respectives et de la collectivité, de tous les dysfonctionnements et de tous les idéaux d'une société encouragée à pousser toujours plus loin le bouchon de la revendication.» Ici se termine la citation.

Je passe aux commentaires que je suis appelé à faire au nom du groupe libéral. Je doute que les signataires de la motion M-610 – que j'ai d'ailleurs en parfaite estime – aient une réelle expérience de la gestion d'une grande entreprise, notamment sur le plan des relations humaines. Or la Ville de Genève, elle aussi, est une grande entreprise. Elle doit fournir l'intégralité des prestations qui découlent de sa mission de manière efficace, rationnelle et économique, c'est-à-dire pour un coût minimal. Tel est le principe premier, cardinal et prioritaire, de la gestion d'une grande entreprise. Le bien-être du personnel constitue bien sûr un critère très important, mais il est subordonné à ce principe et il est irréaliste d'inverser cet ordre de priorités.

L'emploi à temps partiel est certes envisageable, mais il est à négocier au cas par cas sous forme d'arrangements individuels qui doivent tendre à rester des exceptions. Il ne peut pas être érigé en principe fondamental de base – surtout s'il s'agit de postes de cadres ou de direction qui forment l'armature opérationnelle d'un service ou d'un département. Je remarque d'ailleurs que les invites de la motion ne comportent même pas cette cautèle indispensable, que l'on pourrait formuler comme suit: «...dans la mesure où la nature des fonctions et des responsabilités le permet». Si cette notion y avait figuré, le groupe libéral aurait peut-être fait un bout de chemin avec les motionnaires, mais son absence démontre le côté purement théorique et dogmatique du texte proposé.

En outre, le délai de trois mois imparti pour la présentation d'un train de mesures visant à valoriser le temps partiel est manifestement trop court pour

mener à terme une telle étude, qui s'avère certainement complexe, vu la nature des problèmes posés. En effet, une telle démarche nécessite une enquête approfondie auprès des individus eux-mêmes.

D'où notre impression que les motionnaires arrangent le problème comme des noix sur un bâton, et que leur pensée et leurs idées sont du genre «il n'y a qu'à». Pour toutes ces raisons, le groupe libéral refusera d'entrer en matière sur la motion M-610.

A ce stade du débat, je ne sais pas encore si elle sera acceptée ou rejetée par le Conseil municipal mais dans l'hypothèse où elle serait votée je propose d'y adjoindre, sous une forme appropriée encore à définir, les compléments suivants.

Premièrement, il faut éviter de gaspiller les espaces de travail. Deux personnes travaillant à mi-temps pour un seul poste ne doivent occuper qu'une seule place de travail.

Deuxièmement, nous pourrions imaginer d'étendre le concept de travail à temps partiel aux magistrats du Conseil administratif. Cela permettrait une économie substantielle de fonds pouvant être investis ailleurs... Ou alors, pourquoi ne pas envisager, pour diriger un département, deux postes de magistrat à mi-temps, l'un féminin et l'autre masculin? Ainsi, le concept épïcène pourrait enfin s'introduire au plus haut niveau de l'exécutif municipal, où la carence de personnel féminin est totale...

Troisièmement, le bilan annuel réclamé dans la troisième invite et destiné au Conseil municipal devra également indiquer le nombre de naissances supplémentaires enregistrées au sein des familles des cadres et des directeurs de l'administration municipale de la Ville de Genève grâce aux mesures prônées par la motion M-610! De la sorte, au cas où elle serait acceptée ce soir, nous saurons dans trois ou quatre ans si elle avait vraiment sa raison d'être! (*Applaudissements.*)

**M. Patrice Mugny, conseiller administratif.** Cette motion est sympathique, et nous pensons évidemment qu'il faut développer le travail à temps partiel au sein de la fonction publique municipale. Néanmoins, je précise que ce concept est déjà appliqué, même si ce n'est pas une raison pour ne pas lui donner plus d'ampleur.

Cela dit, Mesdames et Messieurs, je vous propose de renvoyer cet objet en commission plutôt que directement au Conseil administratif. En effet, vous nous demandez de présenter au Conseil municipal un train de mesures visant à valoriser le travail à temps partiel dans un délai de trois mois, ce qui est tout simplement irréaliste. C'est à vous que je m'adresse, Madame Salerno, puisque vous avez

signé cette motion. Je le dis sans aucune méchanceté et sans aucun esprit polémique, même si nous sommes en période préélectorale...

Il n'en demeure pas moins, je le répète, que la motion M-610 mérite d'être étudiée et qu'il faut développer le travail à temps partiel en Ville de Genève, bien qu'il soit déjà largement appliqué. Une commission pourra examiner les mesures à prendre dans ce sens et, surtout, reconsidérer les délais octroyés au Conseil administratif pour ce faire. Une acceptation directe de cette motion revient à la vider de son sens, puisque nous ne pourrions pas y répondre dans les trois mois. En outre, il n'est pas raisonnable de nous demander un bilan annuel en la matière, au vu de tous les autres bilans que le Conseil administratif doit déjà fournir au Conseil municipal dans de multiples domaines.

Je pense que la motion M-610 a un sens et qu'il vaut la peine d'en discuter tranquillement, c'est pourquoi je propose son renvoi à la commission sociale et de la jeunesse, à celle des finances ou à une autre – à vous d'en décider, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux!

**M<sup>me</sup> Ariane Arlotti (AdG/SI).** J'ai bien écouté le préopinant libéral qui s'est exprimé juste avant M. le magistrat, et j'ai compris que toutes les questions liées au patronat risquent de rendre nos travaux laborieux. Il y aurait peut-être un effort à faire au niveau des charges patronales, mais tel n'est pas mon propos ce soir.

En effet, il y a également beaucoup à faire sur le plan de l'égalité. Dix ans après la loi y afférente, nous constatons que, dans les faits, l'égalité n'est toujours pas réalisée: à compétences égales, les femmes sont encore largement moins payées que les hommes, et elles n'accèdent que difficilement aux postes de pouvoir.

Pour agrémenter mon intervention, je ferai quelques citations. Selon economiesuisse, Genève offre 260 000 emplois pour une population active de 220 000 personnes; le chômage ne s'explique donc pas par un manque de postes, mais par l'inadaptation des demandeurs d'emploi aux postes vacants. Sachant que les femmes sont plus nombreuses que les hommes à obtenir un diplôme de hautes études, elles devraient être susceptibles de bénéficier d'opportunités accrues sur le marché du travail.

Je vais maintenant contredire les propos tenus tout à l'heure par M<sup>me</sup> Andersen en citant M<sup>me</sup> Fabienne Bugnon, directrice du Service pour la promotion de l'égalité de Genève. Selon elle, des interviews réalisées auprès de 130 femmes cadres dans l'administration publique démontrent que la plupart d'entre elles sont favorables au travail à temps partiel, afin de pouvoir assumer de front leur occupation professionnelle et leurs charges familiales.

Il y a donc une majorité de femmes favorables au temps partiel, ce qui n'est pas le cas chez les hommes. Dans un article publié par la *Tribune de Genève* au mois d'avril 2006, nous pouvons lire les propos de Lukas Inderfurth, porte-parole du groupe ABB. Je cite: «Seuls 1% des hommes, parmi les 420 cadres moyens et supérieurs de notre entreprise, se sont montrés intéressés par un modèle de travail à temps partiel ou par un partage de postes. Pourquoi? Je pense que les hommes sont encore imprégnés du vieux cliché de la réussite masculine et par le fait qu'ils sont encore majoritaires à subvenir aux besoins d'une famille.»

Quand on lit cela, on comprend qu'il y a encore un énorme travail à réaliser pour changer les modèles de société en vigueur. En effet, il faudrait peut-être que les hommes désinvestissent quelque peu les postes à plein temps et laissent plus de place aux femmes! A ce sujet, je salue un changement intervenu tout récemment dans le statut du personnel de la Ville de Genève: l'introduction du congé paternité. Cela signifie que dorénavant, dans la fonction publique municipale, un homme peut prendre un congé pour s'occuper de son enfant au même titre qu'une femme.

Je voudrais encore citer quelques chiffres fournis par l'Office cantonal de la statistique (OCSTAT) dans une étude récente consacrée aux différences salariales entre les hommes et les femmes. A Genève, celles-ci peuvent atteindre 9%; en Suisse, elles atteignent 21%, avec un record de 30% à Zurich. Cela pour la fonction publique. Dans le secteur privé, ces différences culminent à 20%. Qu'est-ce qui les justifie?

Comme je l'ai dit tout à l'heure, il y a plus de femmes que d'hommes qui obtiennent des diplômes de hautes études. Je pense donc qu'il faudrait les encourager, dès la période de leurs études, à entreprendre certaines démarches en vue de leur avenir professionnel – mais je ne parle pas uniquement en termes de plans de carrière.

Je passe à un autre article – cela en fait beaucoup... – paru le 14 juin 2006 dans *Le Temps*, qui mentionne lui aussi des propos tenus par M<sup>me</sup> Bugnon. Je cite: «Mais les bureaux de l'égalité pointent aussi la responsabilité des femmes. Un peu coincées, elles n'osent pas postuler à des postes importants – surtout avant la ménopause, selon Sylvie Durrer, cheffe du Bureau de l'égalité vaudois – et négocient mal. Elles se satisfont de leur salaire, même si ce revenu est faible, du moment qu'il leur permet de vivre correctement.»

Cependant, l'effort à fournir concerne aussi les autorités. Selon une étude menée en 2005 par le World Economic Forum dans 58 pays, la Suisse occupe la trente-quatrième place en matière d'égalité salariale, et la quarante-troisième en ce qui concerne la place de la femme dans l'économie. Ce ne sont pas des résultats honorables, et nous pouvons en déduire qu'il y a un réel travail à faire sur le plan politique. C'est pourquoi, Mesdames et Messieurs les conseillers municipi-

paux, je vous encourage à voter la motion M-610 pour faire évoluer la situation vers davantage d'égalité. A ce sujet, je termine mon intervention avec une citation de M<sup>me</sup> Arlette Emch: «On sera à égalité quand le terme «égalité» ne sera plus utilisé.» Il y a encore beaucoup à faire...

**M<sup>me</sup> Nicole Valiquer Greuccio (S).** J'interviens brièvement en ma qualité de motionnaire. Monsieur le président, vous transmettez mes propos à la préopinante hors parti qui s'est exprimée au nom de l'Union démocratique du centre. Les préoccupations que la motion M-610 exprime ne sont en fait que la transposition, sur le plan municipal genevois, de celles du Conseil fédéral et du parlement fédéral telles que nous avons pu les lire dans le message adressé aux citoyennes et aux citoyens suisses lors de la révision de la loi sur le personnel de la Confédération. En effet, l'une des solutions envisagées par les autorités de notre pays est justement le *job-sharing*. En cela, nous ne sommes pas novateurs! A l'échelle municipale également, nous devons encourager ce partage des tâches qui permet aux femmes d'accéder à des fonctions de cadres.

Par ailleurs, la révision du statut du personnel de la Confédération a été reprise dans un postulat de la conseillère nationale socialiste Maria Roth-Bernasconi qui, documents à l'appui, a rappelé à quel point le *job-sharing* représentait pour les entreprises un gain en matière de productivité. Certes, un poste partagé entre deux personnes équivaut à plus qu'un poste à plein temps, mais l'entreprise est gagnante également sur le plan des compétences et de la disponibilité de ses employés. Le *job-sharing* est donc avantageux, n'en déplaise à M<sup>me</sup> Andersen!

Enfin, je voudrais reprendre les propos du conseiller administratif Patrice Mugny. Certes, il s'est dit intéressé par cette motion – je l'en remercie – qui, selon lui, a un sens. Néanmoins, il estime qu'il est difficile, en trois mois, de définir des postulats susceptibles de faire évoluer la situation. C'est bien là l'intérêt de la motion M-610! Si nous étions toutes et tous convaincus de la nécessité de partager les postes de cadre et de favoriser le *job-sharing* non seulement entre les femmes, mais aussi – pourquoi pas? – entre femmes et hommes, nous n'en serions pas à devoir attendre trois mois un train de mesures dans ce sens! Au contraire, la Ville serait un protagoniste actif du travail à temps partiel, et nous espérons que notre motion l'incitera à le devenir réellement.

**M<sup>me</sup> Odette Saez (DC).** Pour nous, c'est tout simplement une question de bon sens: le Parti démocrate-chrétien, qui soutient la famille, ne peut que soutenir la motion M-610. Nous savons bien que, dans tous les secteurs, le travail à temps partiel a l'avantage de renforcer la lutte contre l'absentéisme. Nous renverrons donc cette motion au Conseil administratif.

**M<sup>me</sup> Anne Moratti Jung** (Ve). Je suis toujours très étonnée d'entendre dire qu'il est difficile de faire des plans de travail en Ville de Genève ou au Canton! Des études concernant le partage des postes ont été réalisées depuis longtemps, et les grandes entreprises – elles sont sept ou huit, en Suisse, à avoir conscience de l'utilité de cette évolution – ont pris un certain nombre de mesures afin d'employer des cadres à temps partiel. Mais c'est il y a dix ans – voire il y a huit ans ou même cinq ans – que l'on entendait le discours que nous sert ce soir la droite. C'est étrange que ce soit son fait aujourd'hui, car c'est elle qui représente les chefs d'entreprises, lesquels adoptent justement la solution du partage du travail encore mieux que les collectivités publiques! Voilà qui est vraiment surprenant.

Quant à votre boutade concernant un Conseil administratif à mi-temps, Madame Andersen, je suis tout à fait d'accord! Allez-y, déposez une motion dans ce sens, je trouve cela très bien!

Aujourd'hui, il est vrai que les hommes sont de plus en plus nombreux à demander le partage de la garde des enfants. Cela montre bien que la société a changé par rapport à il y a cinquante ans. Nous ne sommes plus dans le monde de *Martine*! Par conséquent, les structures adéquates doivent être mises en place. Cela implique des aménagements d'horaires de travail permettant aux hommes également – je le répète, ils le demandent de plus en plus – de ne renoncer ni à mener une carrière ni à s'occuper de leurs enfants.

Pour finir, j'en viens au délai de trois mois que la motion M-610 octroie au Conseil administratif pour soumettre au Conseil municipal un train de mesures visant à valoriser le travail à temps partiel. La réaction de M. Mugny me surprend. Il me semble que nous avons un Conseil administratif de gauche; or le partage des postes de travail est depuis très longtemps un sujet de gauche. Par conséquent, Monsieur le magistrat, vous devriez pouvoir nous présenter ce train de mesures dans des délais assez brefs.

**M. Eric Fourcade** (HP). Quels seront les coûts de l'augmentation du travail à temps partiel, au moment où certains, dans cette assemblée, affirment que les cotisations sociales à payer doubleront? Faudra-t-il diminuer les salaires et augmenter l'aide sociale, pour combler le manque à gagner, et augmenter également les places de crèches? Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je vous laisse choisir si vous voulez renvoyer la motion M-610 directement au Conseil administratif pour qu'il prenne une décision, ou dans une commission.

**M. Jean-Marie Hainaut** (L). M<sup>me</sup> Arlotti a demandé ce qui justifiait la différence de salaire entre une femme et un homme pour le même poste. La réponse

est simple, et je crois que nous sommes tous d'accord sur ce point: rien ne justifie l'inégalité des salaires entre un homme et une femme fournissant les mêmes prestations, même si les chiffres cités à ce sujet démontrent que l'écart se réduit peu à peu.

Cependant, à mon avis, ce sujet ne doit pas être mêlé à la problématique du travail à temps partiel. Heureusement, les entreprises suisses à avoir pris conscience du bien-fondé de cette modalité d'organisation du travail ne sont pas seulement sept ou huit! En effet, de nombreuses petites, moyennes et grandes entreprises sont aujourd'hui beaucoup plus ouvertes qu'auparavant en la matière, et offrent la possibilité d'occuper à temps partiel des postes à forte responsabilité. Cela étant, à mon sens, l'avancée de la société dans ce domaine ne peut pas vraiment se décréter. Elle doit se poursuivre et se réaliser petit à petit, au fur et à mesure que l'on se rend compte des capacités des uns et des autres, indépendamment de leur sexe. En effet, il s'agit de privilégier avant tout des personnalités de valeur, des gens de qualité, et c'est pour s'adjoindre leurs compétences que l'on consentira à leur proposer des postes à temps partiel.

Tout mélanger n'est pas une bonne solution. L'inégalité salariale et le travail à temps partiel sont deux problématiques qui ont chacune leur importance, mais qui ne doivent pas forcément être liées. Je ne suis pas sûr que vouloir combattre l'inégalité salariale en promouvant à tout prix le travail à temps partiel revienne à employer les bonnes armes. Pourquoi? Tout simplement parce que ceux qui souhaitent le maintien du statu quo avanceront alors l'argument selon lequel, pour que les femmes puissent avoir le même salaire que les hommes, il faut leur offrir des postes à temps partiel et aménager spécialement l'horaire de travail pour elles. Comme si elles étaient si différentes des hommes qu'elles ne pouvaient pas se plier aux mêmes règles!

A mon avis, je le répète, les mentalités doivent continuer à évoluer mais, dans ce domaine encore plus que dans d'autres, les changements ne peuvent se décréter. Or, depuis un certain nombre d'années, on observe une significative amélioration. Tout cela me donne à penser que les invites de la motion M-610, qui a finalement pour objectif de contraindre le Conseil administratif à agir encore plus rapidement dans une direction où il nous a dit s'être déjà engagé, ne servent pas le but visé. S'il est vrai que, dans nos rangs, nous ne lui faisons pas vraiment confiance sur un certain nombre de sujets, le partage des postes de travail et l'égalité entre hommes et femmes représentent des domaines où, selon nous, il a empoigné le problème par le bon bout.

Je pense donc que cette motion n'est pas malvenue, mais qu'elle ne vient pas à propos. J'ajoute aux quelques éléments que je viens de mentionner ceux qu'a évoqués tout à l'heure mon collègue Armand Schweingruber. Au bénéfice de ces explications, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je vous confirme que le groupe libéral s'opposera à la motion M-610.

**M. Patrice Mugny, conseiller administratif.** J'interviens juste pour donner deux ou trois précisions car, manifestement, M<sup>mes</sup> Valiquer Grecuccio et Moratti Jung m'ont mal compris. En matière de temps partiel, la Ville de Genève ne part pas du degré zéro, et vous le savez très bien, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux. Le département des affaires culturelles compte 900 postes, et il emploie 1400 personnes. Cela vous donne une idée du nombre de fonctionnaires qui travaillent à temps partiel. M. Tornare vient de me dire que dans le département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement, les chiffres sont à peu près analogues, hors secteur de la petite enfance. Ces proportions sont à mon avis valables dans les autres départements également.

Chaque semaine, le Conseil administratif examine la liste des fonctionnaires de la Ville qui demandent à travailler moins. Nous sommes en permanence en train de modifier leur taux d'occupation qui passe, par exemple, de 50% à 70%, de 90% à 70%, etc. Cela change tout le temps! Je vous le concède: les femmes sont certainement plus nombreuses – mais pas mal d'hommes sont concernés aussi – à vouloir travailler moins. Or le Conseil administratif est toujours d'accord! Qu'il s'agisse de cadres ou d'employés se situant au bas de l'échelle des salaires, je ne me souviens pas que nous ayons dit non une seule fois. Il est peut-être arrivé qu'un chef de service, un directeur ou une directrice le fasse, obligeant alors la personne intéressée à s'adresser directement au Conseil administratif; c'est possible. Mais je répète que, depuis un peu plus de trois ans que je suis magistrat, nous avons toujours donné notre accord à toutes les demandes de travail à temps partiel.

Cependant, dans la motion M-610, vous nous demandez d'en faire plus. Voilà pourquoi je vous dis – sans vouloir culpabiliser qui que ce soit avec les arguments selon lesquels le temps partiel coûte plus cher – que nous aurons besoin de plus de trois mois pour adopter un train de mesures supplémentaires en vue d'étendre le travail à temps partiel au sein de l'administration municipale, notamment chez les hommes.

Si, malgré cela, vous voulez voter cette motion et la renvoyer directement au Conseil administratif, il sera inscrit dans le *Mémorial* que la réponse nécessitera plus de trois mois. Et si, dans trois mois, vous nous demandez des comptes, nous vous répondrons qu'il nous fallait plus de temps, c'est tout! Mais de toute manière, le Conseil administratif est d'accord avec ce que vous demandez par le biais de la motion M-610. J'essaie seulement de vous dire que la Ville n'est pas une entreprise qui ne connaîtrait pas le temps partiel et qui devrait faire un immense effort pour s'y mettre.

Il faut rappeler qu'il y a un certain nombre d'années tout le monde – les collectivités publiques comme le secteur privé – est parti de presque rien. Un homme qui demandait à travailler à temps partiel, c'était rare! Je le sais bien, pour avoir



travaillé ainsi les trois quarts de ma vie... Je pense d'ailleurs que même nous, les conseillers administratifs, nous pourrions travailler à temps partiel; ce serait plus facile, mis à part les problèmes que cela poserait au niveau des élections. Mais il ne serait peut-être pas désagréable d'instaurer le *job-sharing* au Conseil administratif, en alternant les magistrats chaque semaine... En tout cas, moi, cela m'intéresserait!

Mais revenons-en à nos moutons. Je le disais: au début, tout le monde est parti de zéro en matière de travail à temps partiel. Pour les femmes, cela semblait normal, puisque leur salaire était considéré comme un appoint à celui de l'homme. Et quand ce dernier souhaitait un temps partiel, on lui demandait ce que faisait sa femme... Mais la situation a tout de même évolué depuis, en tout cas à la Ville de Genève. Je le répète, de telles demandes, aujourd'hui, sont acceptées en quelques secondes par le Conseil administratif. Nous en examinons la liste chaque mercredi, avec celle des changements d'affectation, ainsi que celle des postes vacants et des candidatures y afférentes. Cette procédure est très rapide, nous passons simplement en revue les demandes pour que notre accord figure au procès-verbal. Mais elles sont toujours acceptées, je n'ai même pas souvenir de débats importants à leur sujet, si ce n'est que, parfois, nous nous demandons qui nommer pour effectuer le 30% dont un fonctionnaire demande à être délesté.

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, renvoyez la motion M-610 au Conseil administratif, si vous le souhaitez, et celui-ci vous soumettra une proposition – mais en plus de trois mois – ou alors, renvoyez-la en commission, où nous en discuterons tranquillement. En tout cas, je n'ai pas l'impression qu'il y ait conflit entre vous et nous à ce sujet.

**M. Marc-André Rudaz** (UDC). Tout à l'heure, certains intervenants ont parlé de bon sens. Or M. Mugny est quelqu'un de raisonnable et, quand il dit que réaliser ce que demande la motion M-610 en trois mois n'est pas possible, il faut l'écouter.

En outre, le travail à temps partiel, c'est bien beau mais, d'un point de vue pragmatique, je ne souhaite à personne d'avoir un chef le matin et un autre l'après-midi, surtout s'ils ne sont pas d'accord entre eux dans le cadre de leur travail. Je tenais à le souligner, voilà pourquoi j'ai demandé la parole. Même si nous pourrions admettre le bien-fondé d'une partie des considérants de cette motion, nous pensons qu'il faut rester sérieux et garder notre bon sens.

**M. Guy Jousson** (T). J'interviens très rapidement, pour signaler que le Parti du travail acceptera la motion M-610. Nous pensons la renvoyer au Conseil

administratif, mais nous n'aimerions pas le mettre dans l'embarras. Nous verrons donc tout à l'heure, au moment du vote, quelles solutions sont proposées.

J'aimerais tout de même m'arrêter un peu sur l'identité respective des hommes et des femmes aujourd'hui, une réflexion qui s'étend au-delà du travail à temps partiel. Il faut reconnaître – je le constate à l'Hôpital cantonal, dans le cadre de ma pratique – que de nombreux hommes sont dans le désarroi. En effet, depuis quelques décennies, ils ont dû admettre qu'ils ne pouvaient pas avoir le même rapport à la femme que leur père ou leur grand-père. Malgré les motivations qui les poussent à chercher leur identité propre, le mouvement masculin ne s'est pas aussi bien organisé que chez les femmes, et les hommes sont restés sur la touche, observant passivement l'évolution des revendications féminines – par ailleurs tout à fait légitimes.

J'ouvre une parenthèse: j'anime à l'Hôpital cantonal un groupe appelé «Hommes de demain, grands-pères d'aujourd'hui». Ce titre sous-entend que les grands-pères d'aujourd'hui sont, au fond, les seuls à pouvoir porter une réflexion sur leurs petits-fils, les hommes de demain.

**M<sup>me</sup> Sandrine Salerno** (S). Quant à moi, je souhaitais réagir au nom du groupe socialiste à la réponse du Conseil administratif émise par la voix de M. Patrice Mugny. En définitive, le Conseil administratif se préoccupe tellement bien de ce que demande notre motion qu'il le met déjà en œuvre! Tant mieux, c'est avec plaisir que nous l'apprenons! Les socialistes sont curieux de savoir à qui exactement le Conseil administratif, au cours de ses séances hebdomadaires, accorde si facilement un poste à temps partiel.

Mais cet aspect-là ne représente qu'une partie de ce que nous demandons dans la motion M-610, car il y est aussi question des postes partagés – ou *job-sharing*. Ce sont là deux choses différentes, Monsieur le conseiller administratif! Mais peut-être vous ai-je mal compris... Au cas où le Conseil administratif réaliserait tout cela depuis fort longtemps déjà – et très efficacement – alors, il n'y a pas de problème, il n'aura même pas besoin de trois mois pour nous répondre!

Nous pouvons donc lui renvoyer ce soir notre motion, et lui nous répondra à l'occasion des prochaines séances plénières du Conseil municipal. Il nous informera en détail au sujet des postes à temps partiel qu'il accorde et pour quels types de tâches, ainsi que des postes partagés au sein de l'administration municipale. Si vous êtes déjà tellement avancés en la matière, Monsieur Mugny, je pense que le Conseil administratif et le Service des ressources humaines de la Ville – qui est tout de même important, puisqu'il gère les postes de 4000 collaborateurs et collaboratrices – pourront sans peine nous fournir le train de mesures que nous

souhaitons dans les trois mois – voire même moins! Nous en sommes heureux, et nous attendons, bien évidemment, cette réponse dans la prochaine enveloppe de convocation.

Pour notre part, en tout cas, nous demandons le renvoi direct de cet objet au Conseil administratif et non en commission, puisqu'il ne nécessite pas d'étude. Comme M<sup>me</sup> Moratti Jung l'a dit avec justesse, cette thématique est connue depuis des années et, visiblement, elle est prise en main et bien comprise par le Conseil administratif et la fonction publique. Je le répète: nous attendons donc la réponse du Conseil administratif et la proposition du train de mesures demandé avec la prochaine convocation du Conseil municipal – nous lirons tout cela avec plaisir...

**M. Patrice Mugny, conseiller administratif.** Madame Salerno, vous jouez sur les mots! Si vous nous demandez de vous informer au sujet des mesures déjà prises par le Conseil administratif jusqu'à ce jour, c'est facile. Mais je suis quelqu'un qui lit ce qui est écrit dans les motions: dans la motion M-610, il est question d'un train de mesures, c'est-à-dire, selon moi, de mesures supplémentaires. A moins que je ne sois demeuré... Il s'agit donc de se demander, sur la base de ce qui existe déjà, ce que nous pouvons faire de nouveau. Or cela demande plus d'un mois, d'autant plus que la prochaine session du Conseil municipal est dans quinze jours, vous le savez aussi bien que moi!

En revanche, il est vrai que la Ville n'a pas développé le *job-sharing*, si on désigne par là l'occupation d'un poste par deux personnes qui se le répartissent. Nous n'en avons pas vraiment besoin! Ce type de partage du travail se pratique plutôt – pour citer un exemple classique que je connais bien – chez les instituteurs et les institutrices qui se partagent la prise en charge d'une classe. Mais dites-moi quel est l'avantage du *job-sharing* dans une bibliothèque municipale, par rapport aux postes à mi-temps? Il s'agit là d'une question de présence sur le lieu de travail. Est-il nécessaire de diviser des postes entre plusieurs personnes qui se répartissent le temps de travail, en lieu et place de l'actuel système des postes à temps partiels? Si j'ai cité cet exemple, c'est parce que les bibliothèques municipales et les institutions de la petite enfance accueillent de très nombreux fonctionnaires à temps partiel.

Par conséquent, je veux bien faire du *job-sharing*, si c'est cela que vous souhaitez... Mais ce qui est important à mes yeux – et je crois que le Conseil administratif est unanime sur ce point – c'est que les personnes qui veulent travailler à temps partiel puissent le faire sans entrave, comme c'est le cas aujourd'hui. Développer cette possibilité est, selon moi, le but de la motion M-610. Ses auteurs souhaitent que le Conseil administratif encourage plus activement les fonctionnaires de la Ville à travailler moins, afin d'avoir une meilleure qualité de vie. C'est ce

que j'ai compris. Or, je le répète, élaborer un train de mesures dans ce sens ne demande pas quinze jours ou un mois, mais plus de temps.

Mais je vous le dis une fois encore, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux: si vous voulez absolument nous renvoyer directement la motion M-610, faites-le, ce n'est pas grave! Nous sommes en république, vous ferez votre travail et nous ferons le nôtre!

Mis aux voix, l'amendement de M<sup>me</sup> Thiévent est accepté à la majorité (quelques oppositions et nombreuses abstentions).

Mise aux voix, la motion amendée est acceptée à la majorité (opposition des libéraux, des radicaux, de l'Union démocratique du centre et de deux membres du Parti du travail).

Elle est ainsi conçue:

#### *MOTION*

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à mettre en place la possibilité du temps partiel chez les cadres de l'administration, par exemple en valorisant le partage des postes de travail;
- à présenter, dans les trois mois qui suivent l'acceptation de cette motion, un train de mesures visant à valoriser le travail à temps partiel;
- à fournir annuellement un bilan au Conseil municipal.

*Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.*

#### **4. Motion du 20 mars 2006 de MM. Roman Juon et Gérard Deshusses: «Non aux autocars au parc des Bastions» (M-611)<sup>1</sup>.**

#### *PROJET DE MOTION*

Considérant:

- que les cars qui stationnent dans le haut de la promenade des Bastions sont la cause réelle de nuisances polluantes et sonores:

---

<sup>1</sup> «Mémoire 163<sup>e</sup> année»: Annoncée, 5938.

- a) en été, les chauffeurs laissent le moteur tourner pour réfrigérer leur car,
  - b) en hiver, le moteur est laissé en marche pour maintenir la chaleur;
- que, depuis que le Conseil administratif a pris la décision d'autoriser ce stationnement, chaque jour de l'année des voitures de l'administration ou de services en profitent pour se parquer aussi,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de supprimer le stationnement des cars et des voitures de l'administration dans le haut de la promenade des Bastions et de déplacer les cars sur le cours des Bastions, en face de l'ancien consulat de France.

**M. Roman Juon (S).** Comme le savent les plus anciens d'entre nous, au début des années 1980, le magistrat Guy-Olivier Segond et le Conseil administratif avaient décidé de réserver un emplacement pour les autocars de tourisme dans le parc des Bastions. Plusieurs personnes avaient alors réagi négativement, au nom d'une association de quartier, contre cette mesure qui ne devait être qu'un essai. Or, depuis de longues années, cet «essai» nous prouve qu'il n'est pas satisfaisant et que nous ne pouvons pas continuer ainsi, voici pour quelles raisons.

Tout d'abord, les mastodontes qui stationnent aux Bastions, avec leur manière de reculer et d'avancer en manœuvrant, représentent un désagrément et un risque d'accident pour toutes les personnes – parents, enfants, personnes âgées – qui pénètrent dans ce parc.

Ensuite – et c'est peut-être là qu'ils sont le plus nocifs – ces autocars modernes sont équipés de réfrigérateurs pour l'été et d'une installation de chauffage pour l'hiver. Ce système fonctionnant au diesel, vous voyez tout de suite où je veux en venir, chers collègues: tandis que les touristes s'en vont visiter le parc des Bastions et la Vieille-Ville, le moteur des cars continue à tourner. Résultat: ce sont à nouveau les piétons, les promeneurs et les utilisateurs du parc qui en prennent plein la figure. Je trouve donc qu'il serait anormal de continuer comme cela pendant des années encore.

J'aimerais aborder un autre problème que M. Hediger connaît très bien, car nous sommes intervenus à ce sujet à plusieurs reprises déjà. Cet emplacement dans le parc des Bastions sert également de parking à un certain nombre de membres de l'administration municipale. Lors de réceptions pour des fonctionnaires partant à la retraite, par exemple, il y a toujours cinq ou six voitures stationnées à cet endroit. Et cela presque en permanence – j'admets ne pas passer tout mon temps là-bas, mais je me suis renseigné auprès des jardiniers, des agents municipaux du coin et de l'ilotier cantonal, et ils m'ont confirmé que cet emplacement servait de parking quasi permanent pour des membres de l'administration.

Par la motion M-611, nous demandons que le Conseil administratif trouve d'autres solutions pour le stationnement des autocars de tourisme. Ils pourraient par exemple garer au cours des Bastions, où il y a maintenant assez de places, grâce aux zones bleues et aux zones blanches. Nous pourrions donc supprimer quelques places qui seraient attribuées aux autocars, comme entre la promenade du Pin et la promenade Saint-Antoine, où peuvent stationner trois ou quatre cars. Le système est d'ailleurs assez souple car, en général, vers la fin d'après-midi, des voitures privées s'y garent et tout le monde est content!

A mon sens, la solution la plus juste et la plus appropriée serait que le parc des Bastions redevienne un vrai parc... et non pas un parking! Je n'arrive pas à comprendre comment nous avons pu, nous la majorité de gauche avec les Verts, rester aussi longtemps sans réagir au lieu de prendre des dispositions au Conseil municipal pour supprimer cet état de fait.

#### *Préconsultation*

**M. Guy Jousson** (T). En ce qui nous concerne, nous analysons le problème un peu différemment. Selon nous, il est évident que le tourisme est fondamental pour Genève, surtout quand il s'agit de la visite de notre très belle Vieille-Ville et du Mur de nos ancêtres les Réformateurs. Nous estimons que c'est important.

Mettre les autocars de tourisme ailleurs qu'à l'emplacement concerné dans le parc des Bastions ne reviendrait qu'à déplacer le problème, cela d'autant plus que, comme disait le préopinant, il faudrait alors supprimer des places de stationnement destinées aux voitures. Or les motionnaires savent aussi bien que moi qu'il n'y en a déjà pas beaucoup! Nous trouvons donc qu'il est fondamental de maintenir les zones bleues comme elles sont actuellement.

Bien évidemment, nous pourrions parfaitement exiger des chauffeurs d'autocars qu'ils coupent leur moteur quand ils sont à l'arrêt, ce qui serait la moindre des choses. Mais, compte tenu de la topographie des lieux, je préfère voir ces autocars à cet endroit des Bastions plutôt qu'à la place Neuve ou ailleurs encore. Nous refuserons donc la motion M-611.

**M. Pascal Rubeli** (UDC). Au fond, voilà ce que demande la motion M-611: puisque les moteurs des autocars de tourisme à l'arrêt tournent en permanence, été comme hiver, tant qu'à faire, autant les faire tourner ailleurs! Dans l'absolu, cela ne changera pas grand-chose... sauf qu'ils seront au cours des Bastions et non dans le parc. Mais comme l'a très justement dit M. Jousson, ce n'est pas un hasard si les autocars stationnent à cet emplacement: cela répond à une nécessité

d'ordre touristique! En effet, cet endroit est idéal, car il permet la visite des Bastions et de ses environs sans devoir marcher longtemps.

Nous pensons que cette motion, qui ne vise qu'à déplacer la difficulté puisque les autocars continueront à polluer un peu plus loin, n'a pas de raison d'être. Nous n'entrerons donc pas en matière.

**M. Guy Dossan (R).** Tout comme l'Union démocratique du centre et le Parti du travail, les radicaux refuseront eux aussi cette motion. En effet, les cars n'occupent tout de même pas une immense surface dans le parc des Bastions! En outre, ils stationnent à un endroit où les gens ne se promènent pas vraiment. Par conséquent, autant les laisser là, au lieu de les déplacer sous les fenêtres du consul de France et des habitants du cours des Bastions.

Il faudrait d'ailleurs les faire passer sous les platanes de cette rue – les motionnaires m'expliqueront comment ils entendent s'y prendre, car ces arbres sont très bas. On ne peut pas non plus garer des cars en épi, comme des voitures, ce qui signifie qu'ils seront obligés de stationner en long dans le cours des Bastions, avec leur moteur qui tournera sous les fenêtres des habitants. Peut-être trouvez-vous cette solution meilleure que la situation actuelle, Messieurs les motionnaires... A chacun sa pollution!

Par ailleurs, ne craignez-vous pas la circulation? En effet, quand un autocar arrivera à l'extrémité du cours des Bastions, il ne pourra pas emprunter le boulevard Jaques-Dalcroze, car il est interdit de tourner à gauche. Or, la plupart du temps, ces autocars ont pour destination les sites touristiques, à savoir le bord du lac. Et on voudrait ici les envoyer je ne sais où, dans le quartier de Champel ou encore vers l'Hôpital! C'est assez curieux, comme mesure pour éviter la pollution...

Mais je rejoins M. Juon sur un point: si les radicaux sont favorables au stationnement des autocars de tourisme à l'emplacement actuel, quand il s'agit des voitures de l'administration lors de réunions au Palais Eynard, j'ai quelques réserves. En effet, pourquoi ne mettrions-nous pas nos propres voitures à cet endroit du parc, nous qui siégeons au Palais Eynard? L'emplacement concerné faisant l'objet d'une interdiction de stationnement pour les véhicules privés, je pense que cette mesure devrait également concerner l'administration municipale.

Si la motion M-611 ne comportait que cette invite-là, nous pourrions la soutenir. Mais il s'agit, en l'occurrence, de supprimer le stationnement des autocars de tourisme dans le parc des Bastions. D'autres l'ont dit avant moi: le tourisme est important pour Genève; le Mur des Réformateurs est l'un de ses hauts lieux, et il n'est pas question d'en éloigner les cars, surtout si c'est pour adopter une solution qui n'est pas meilleure que l'actuelle.

**M<sup>me</sup> Frédérique Perler-Isaaz** (Ve). Voyez-vous, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, le mieux-vivre en ville passe aussi par la libération de nos parcs. A notre avis, l'existence de ce parking dans le parc des Bastions est un non-sens. Il faudrait que la Ville décide de libérer des places de stationnement pour les autocars de tourisme autour du parc, ce qui ne changerait rien pour nos hôtes et éviterait des manœuvres délicates aux chauffeurs. Soyons clairs: pour nous, les Verts, il ne s'agit absolument pas de mener un combat contre les chauffeurs de ces véhicules ou contre les touristes, car nous les respectons.

Néanmoins, je le répète: la présence d'autocars dans le parc des Bastions est un non-sens. J'ai pris la peine d'aller m'asseoir sur les bancs publics situés à côté, et je peux vous dire franchement que ce n'est pas rigolo, quand les moteurs tournent et nous donnent le droit de déguster leur pollution!

Quant aux préopinants – notamment de droite – qui avancent l'argument selon lequel il est justifié de polluer le parc des Bastions, je ne les comprends pas. Nous, les Verts, nous préférons que la pollution continue à se répandre là où elle existe déjà, plutôt que dans un espace vert. Vu ce que j'ai pu observer – tout comme d'autres Verts, d'ailleurs – je crains que ce parc ne fasse l'objet d'un phénomène d'entropie et qu'il y ait de plus en plus de monde qui vienne y garer des véhicules à moteur.

**M. Jean-Charles Lathion** (DC). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, il se trouve que je passe quatre fois par jour devant l'emplacement en question. Or je ne fais pas du tout les mêmes constatations que les Verts! Je ne sais pas comment ils sont arrivés aux conclusions qu'ils viennent de nous présenter, mais elles reflètent en tout cas un certain dogmatisme.

Pour ma part, j'ai l'impression que certains membres du Conseil municipal s'ingénient à inventer de faux problèmes, et je trouve aberrant de ne pas reconnaître qu'il faut faciliter la vie des touristes. Les autocars qui stationnent dans le parc des Bastions peuvent le faire en toute sécurité, ce qui permet aux touristes d'en descendre sans encombre. Or nous devons leur assurer un certain confort, même si je sais bien que, chaque fois que nous évoquons le tourisme genevois, la gauche réagit assez fortement. Quant à moi, j'estime que le tourisme fait aussi vivre Genève, et qu'il convient d'avoir des égards pour les gens qui contribuent à la prospérité de notre ville.

Je parlais des faux problèmes soulevés par la motion M-611... Mais allons-y, continuons! Passons aux chicaneries, maintenant! Il est vrai qu'il y a quelquefois une ou deux voitures du personnel de la Ville stationnées à cet endroit, mais est-il vraiment nécessaire d'en faire une affaire d'Etat? Je trouve vraiment cela très exagéré. Sachons raison garder et refusons cette motion!



**Le président.** Merci, Monsieur Lathion. J'ignore à quelle vitesse roulent les autocars de tourisme, mais je sais que nous, au Conseil municipal, nous faisons du 2 motions à l'heure...

**M<sup>me</sup> Ariane Arlotti** (AdG/SI). La campagne électorale a déjà commencé et la durée de nos débats s'en ressent, évidemment. L'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) n'entrera pas en matière non plus sur la motion M-611. A notre avis, que les moteurs des autocars tournent dans le parc des Bastions ou devant le consulat de France, cela ne change pas grand-chose et le problème reste le même.

Par contre, je suggère à mes collègues motionnaires de proposer aux conducteurs d'autocars un stage en Suisse alémanique, car je crois que, dans cette région, on sait mieux couper le moteur entre deux courses.

**M. André Hediger, maire.** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je dirai quelques mots sur le stationnement des autocars en haut du parc des Bastions, du côté de la rue Saint-Léger.

Tout d'abord, cet emplacement est assez privilégié du point de vue touristique, car il est situé tout près du Mur des Réformateurs, de la place Neuve, de la Vieille-Ville et de sa cathédrale... Néanmoins, au cours de ces dernières années, j'ai engagé une réflexion au sujet de cette particularité genevoise, car j'ai constaté qu'il n'y a apparemment pas d'autre parc en Europe où l'accès des autocars touristiques est autorisé, ce type de véhicules stationnant toujours aux alentours des parcs et non à l'intérieur. C'est ainsi que, par deux fois, un groupe de travail a cherché des solutions pour libérer le haut du parc des Bastions. A juste titre, on m'avait d'ailleurs fait des remarques à ce sujet.

Or il n'est pas évident de résoudre ce problème, car l'éventualité d'un stationnement des autocars à un autre endroit – que ce soit au cours des Bastions, à la rue Saint-Léger, devant l'Ecole hébraïque – a soulevé moult oppositions. Je ne sais pas qui a joué un rôle dans cette affaire, mais la gendarmerie refusait d'entrer en matière, et cela pour des questions de circulation. J'ai songé moi aussi à la solution du stationnement des autocars le long du mail assez large en face du consulat de France, car les habitations sont assez en retrait à cet endroit, mais cela aurait causé un certain nombre de difficultés pour manœuvrer les véhicules. Quant au bord du lac nous avons trouvé la solution suivante: désormais les autocars stationnent au boulevard Helvétique, avant le pont, juste après l'endroit où parque le bus du Groupe Sida Genève. Mais aucune solution semblable n'a pu être trouvée, à ce jour, pour le parc des Bastions.

Quant aux voitures stationnées à cet endroit lors des réceptions au Palais Eynard, elles ne sont pas nombreuses, comme vient de le dire M. Lathion. Évidemment, lorsque nous fêtons le départ à la retraite d'un pompier, les véhicules de service s'y garent, car ils doivent pouvoir partir rapidement en cas d'intervention. Le Conseil administratif a bien signalé à ses collaborateurs qui se garaient à la cour Calabri et en haut des Bastions qu'ils ne devaient pas y stationner lors des réceptions au Palais Eynard. Je ne dis pas qu'ils obéissent tous, car on voit encore de temps à autre des voitures à ces endroits. En effet, je suis assez souvent au Palais Eynard ces temps pour m'en rendre compte! Néanmoins, il y en a moins qu'avant et nous poursuivrons nos efforts dans ce sens.

Voilà les quelques propos que je voulais ajouter à ce débat, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, mais je vous assure qu'il n'est pas facile de trouver une solution au problème soulevé dans la motion M-611!

**M. Olivier Coste (S).** M<sup>me</sup> Arlotti proposait tout à l'heure d'envoyer les conducteurs des autocars de tourisme faire un stage en Suisse allemande... J'ai discuté avec eux et ils m'ont dit que, lorsqu'ils voyagent un peu partout en Europe, ils éteignent leur moteur chaque fois qu'un panneau le demande. Je propose donc que le Conseil administratif fasse placer à tous les emplacements de notre ville où stationnent des autocars – aux Bastions, en bas du parc des Eaux-Vives, etc. – des écriteaux stipulant que les moteurs doivent être éteints lors d'arrêts relativement longs. Ce serait une bonne solution, puisque les conducteurs m'ont dit respecter ce type de signalisation.

**M. Blaise Hatt-Arnold (L).** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, j'interviens pour vous dire que le Parti libéral ne soutiendra naturellement pas la motion M-611. En effet, je crois qu'il faut laisser stationner à l'endroit concerné du parc des Bastions les autocars de tourisme, puisque cela est profitable à Genève. Bien des touristes séjournent dans notre ville moins qu'une journée, et il s'agit de leur simplifier la vie.

Néanmoins, cette motion n'est pas totalement dépourvue de bon sens. Je propose donc un amendement pour l'interdiction de stationner aux voitures de l'administration municipale, afin que celle-ci donne le bon exemple:

*Projet d'amendement*

«Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de supprimer le stationnement des voitures de l'administration dans le haut de la promenade des Bastions.»

**M. Roman Juon (S).** Chers collègues, certains d'entre vous oublient que le parc des Bastions accueille quantité de fêtes – j'en ai compté près de seize par an – ce qui est très bien, du reste, mais leur organisation provoque tout de même un certain nombre de réactions dans le quartier, en raison de la circulation importante qu'elle engendre. Prenons l'exemple de la Course de l'Escalade: déjà dix jours avant l'événement lui-même – voire quinze – des camions vont et viennent pour livrer du matériel, et cela continue encore plusieurs jours après la course.

Je ne sais même pas si on ose encore appeler les Bastions un parc; à mon avis, c'est plutôt une espèce de circuit pour véhicules à moteur, qu'ils fonctionnent à essence ou au diesel. Si c'est cela que veut le Conseil municipal pour Genève, et si nous ne parvenons pas à recueillir une majorité à ce sujet, il faudra l'assumer, c'est tout! Ce n'est pas bien grave... Tout le monde s'y est habitué, depuis vingt-cinq ans!

Il n'empêche que ce qui se passe actuellement en haut des Bastions est pire que de la pollution! C'est de la fumée qui sort de l'arrière des autocars! De la fumée noire! Et elle va sous les poussettes! Mais enfin, si cela ne vous dérange pas...

En tout cas, le tourisme en lui-même n'est pas en cause. Simplement, nous demandons que ces autocars soient stationnés 10 mètres plus loin, devant le consulat de France ou sur les places situées parallèlement au parc – mais à l'extérieur. A cet endroit-là, qui dérangerait-ils? A la promenade du Pin, on peut circuler dans les deux sens; c'est un peu étroit, à la hauteur de la place Franz-Liszt, mais deux ou trois autocars peuvent stationner. Alors, si le Conseil administratif a la volonté d'agir, qu'il s'adresse à M. Cramer, chargé des questions de circulation au niveau cantonal. Quand la volonté existe, on peut changer les choses! C'est une spécialité, chez nous, les parkings dans les parcs! Prenez la Perle du Lac ou le parc des Eaux-Vives: il y a des parkings partout! Quelque chose ne joue pas... Enfin, c'est un combat de longue haleine, et il faudra sans doute encore un demi-siècle pour atteindre notre but...

**M. Didier Bonny (DC).** Je serai extrêmement bref, mais je ne peux pas résister à prendre la parole. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, vous vous souvenez que, la semaine passée, le même motionnaire qui vient de s'exprimer nous proposait des cours de gymnastique au parc des Bastions; après la description qu'il vient d'en faire, en le comparant à un circuit automobile, je me félicite que nous ayons rejeté son initiative!

**M. André Hediger, maire.** Peut-être ne vous ai-je pas bien compris, Monsieur Juon, mais il m'a semblé vous entendre dire qu'il ne devait y avoir aucune

circulation dans le parc des Bastions. Je ne suis pas d'accord! Ce lieu est le théâtre de nombreuses animations au cours de l'année et je pense par exemple à la Course de l'Escalade que vous avez citée il y a un instant. Bien sûr, à cette occasion, des véhicules viennent livrer du matériel, du ravitaillement, des boissons, pour les 20 000 concurrents et concurrentes qui participent à cette course.

Si vous voulez supprimer toutes les animations en ville sous prétexte qu'aucun véhicule ne doit circuler dans les parcs, continuez ainsi! Les Bastions accueillent aussi la fête du 1<sup>er</sup> Août et diverses manifestations pour lesquelles je délivre des autorisations de circulation. Et il en va de même dans d'autres parcs d'ailleurs. Il faut savoir ce que l'on veut! Voulons-nous une certaine animation dans notre ville, oui ou non? Si c'est non, créons de beaux espaces de verdure interdits à tout véhicule, et les gens iront s'amuser et faire du sport ailleurs! (*Applaudissements.*)

**M. Roman Juon** (S). Monsieur le maire, je ne sais pas si vous dormiez au moment où je m'exprimais – vous vous êtes peut-être assoupi – mais, en tout cas, vous n'avez rien compris du tout! Je suis désolé! Il fallait écouter attentivement ce que j'ai dit. (*Brouhaha.*)

**Le président.** Nous passons au vote. Monsieur Coste, vous avez déposé un amendement qui est, en fait, une autre motion... (*M. Juon continue à parler.*) Monsieur Juon, vous n'avez plus la parole, laissez parler votre camarade de parti. (*Brouhaha.*) Je demande un peu de silence, dans cette salle! Autrement, nous pouvons aussi aller siéger à la foire!

**M. Olivier Coste** (S). Monsieur le président, j'ai déposé une proposition d'amendement libellée comme suit: «Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de faire placer partout où les cars stationnent et attendent des touristes dans toute la ville de Genève des écriteaux demandant de couper leur moteur, comme cela se fait dans d'autres villes européennes et en conformité avec la loi.» Le parc des Bastions étant dans la ville, je pense que cela a un lien avec la motion M-611.

**Le président.** Non, Monsieur le conseiller municipal. Le bureau estime que votre amendement est en réalité une autre motion. Vous pouvez parfaitement la déposer en tant que telle, et je pense qu'elle sera favorablement accueillie par le Conseil municipal – enfin, c'est encore à voir... Nous passons maintenant au vote de la motion M-611.

*Mis aux voix, l'amendement de M. Hatt-Arnold est refusé par 29 non contre 23 oui (7 abstentions).*

*Mise aux voix, la motion est refusée par 30 non contre 24 oui (6 abstentions).*

**5. Motion du 20 mars 2006 de MM. Olivier Coste, René Grand, M<sup>mes</sup> Nicole Bobillier et Béatrice Graf Lateo: «Pour un coup de fourchette de qualité (restaurants scolaires)» (M-612)<sup>1</sup>.**

*PROJET DE MOTION*

Considérant:

- les études montrant la nécessité d'une alimentation équilibrée pour le bon développement physique et psychique des enfants;
- le nombre sans cesse croissant d'enfants fréquentant les restaurants scolaires, mettant en évidence la difficulté qu'ont les familles d'assurer une présence et un repas de midi à domicile;
- l'existence, depuis 2002, d'un label «Fourchette verte junior» attestant que l'ensemble du processus de fabrication, l'équilibre nutritionnel et le service des repas ainsi que le tri sélectif des déchets correspondent à des normes de qualité;
- le nombre de restaurants scolaires gérés par des associations et situés en ville de Genève ne répondant pas encore aux conditions d'obtention de ce label;
- l'écart existant entre la Ville de Genève et les communes suburbaines ou rurales dans la proportion de restaurants scolaires ayant déjà obtenu ce label,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de donner un délai d'une année aux diverses associations gérant les restaurants scolaires afin qu'elles entreprennent les démarches pour se mettre en conformité en vue de l'obtention du label «Fourchette verte junior» pour la rentrée scolaire 2008, et de leur proposer les conseils et l'appui de la diététicienne du Service des écoles et institutions pour l'enfance.

**M. Olivier Coste (S).** Les écoles primaires du canton sont plus de 250. Elles comprennent 3000 enseignants, 1671 classes et 34 000 enfants dans les classes

---

<sup>1</sup> «Mémorial 163<sup>e</sup> année»: Annoncée, 5938.

élémentaires et moyennes. Selon l'occupation professionnelle de leurs parents – nous en avons largement débattu tout à l'heure en traitant du partage du temps de travail – tous les enfants ne peuvent pas prendre leurs repas à domicile. C'est pourquoi environ 20 000 enfants sont inscrits aux activités du Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP). 18 500 d'entre eux – c'est-à-dire 55% des enfants scolarisés – bénéficient de ces services une fois par semaine.

Mais passons aux données qui concernent la Ville de Genève, puisqu'un tiers des enfants du canton habitent sur son territoire. Elle compte 563 classes et 6450 enfants inscrits dans les restaurants scolaires... (*Brouhaha.*) Je sais que c'est peut-être un peu ennuyeux d'entendre tous ces chiffres, mais ils sont un argument qui appuie la suite de mes propos. Je reprends: 6450 enfants sont inscrits dans les restaurants scolaires de notre ville, où sont quotidiennement servis 3700 repas, dont 840 sont labellisés «Fourchette verte», soit environ un quart. «Seulement!», pourrait-on dire.

Le label «Fourchette verte» existe depuis 2002. Il atteste que l'ensemble des processus de fabrication, l'équilibre nutritionnel, le service des repas et le tri sélectif des déchets correspondent à certaines normes de qualité. Alors que, dans le canton, 43% des restaurants situés hors du territoire de la Ville ont déjà été labellisés en ce sens, seuls 22% de ceux de notre cité le sont, soit 9 restaurants sur 41, qui sont gérés par quatre associations ayant manifesté leur intérêt pour cette démarche. Il s'agit des Cuisines scolaires de Saint-Gervais, de l'Association des restaurants scolaires Trembley-Crêts-Budé-Genêts, de la Société des cuisines scolaires de Plainpalais – qui vient de fêter ses cent ans, comme quoi on peut être à la fois d'un âge vénérable et à la pointe de la modernité – et de l'Association du restaurant scolaire de Prieuré-Sécheron. A part ces 9 restaurants déjà labellisés, un autre est en train de l'être et 5 ont demandé à le devenir. Il en reste donc encore 26 qui n'ont pas réagi, se contentant de leurs habitudes, et qu'il faut convaincre.

Connaissant la charge de travail importante que supposent l'analyse des critères, les conseils à donner et les propositions de modifications locales nécessaires en vue de décerner le label «Fourchette verte junior» à ce genre d'association – tâche assumée par la diététicienne du Service des écoles et institutions pour l'enfance, M<sup>me</sup> Céline Liver, et par M<sup>me</sup> Theubet, diététicienne du Service cantonal de santé de la jeunesse chargée d'attribuer le label «Fourchette verte junior» aux écoles publiques genevoises – nous ne pouvons pas nous attendre à des miracles: tous les restaurants scolaires ne seront pas labellisés dans l'immédiat.

Cependant, le but de la motion M-612 est que tous s'y préparent, et que les comités qui ne se sentent pas encore concernés y réfléchissent et formulent leur demande, afin d'obtenir le label «Fourchette verte junior» pour la rentrée 2008. Ainsi, nous passerons des 22% de restaurants scolaires actuellement labellisés à presque 100%. A notre époque où ce que l'on appelle la «malbouffe» a tendance à augmenter – entraînant toutes sortes d'effets négatifs sur la santé et l'équilibre

des enfants – il est nécessaire que la Ville donne un signal clair aux associations scolaires en vue d'améliorer l'équilibre alimentaire des repas, tout en reconnaissant le travail remarquable qu'elles et le GIAP accomplissent pour l'encadrement des enfants qui leur sont confiés.

Nous espérons que, grâce aux efforts conjugués des autorités et de ces associations, Genève pourra bientôt s'enorgueillir d'être une ville modèle dans le domaine de la diététique infantine. Nous demandons donc le renvoi de la motion M-612 au Conseil administratif, afin qu'il envoie une lettre à toutes les associations scolaires qui n'ont pas encore entrepris la démarche consistant à demander le label «Fourchette verte junior».

### *Préconsultation*

**M. Manuel Tornare, conseiller administratif.** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je parle de ce problème avec d'autant plus d'aisance que, comme vous le savez, je suis président de l'ensemble des restaurants scolaires de notre canton. Pourquoi y a-t-il si peu de restaurants et de cuisines scolaires ayant actuellement le label «Fourchette verte» en Ville de Genève? Parce que ce label est comme la légion d'honneur: il faut le demander! On croit toujours que ceux qui reçoivent la légion d'honneur sont des gens méritants – c'est peut-être vrai, bien sûr – mais il faut savoir qu'ils en ont fait la demande...

Il est vrai que de nombreux restaurants et cuisines scolaires situés sur le territoire municipal n'ont pas daigné demander ce label – mais ils le feront, suite à l'acceptation de la motion M-612, je m'engage à les y inviter au nom du Conseil administratif. Cependant, ce n'est pas une étiquette qui peut définir un contenu... Depuis de nombreuses années, nous avons fourni des efforts considérables – merci de l'avoir reconnu – non seulement en Ville de Genève mais également dans tout le canton, pour améliorer la qualité des mets servis aux enfants dans les restaurants et cuisines scolaires. Quand j'ai pris les rênes du département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement, en 1999, et que je suis arrivé à la tête du système parascolaire pour l'ensemble du canton – c'était en pleine crise de la vache folle, on s'en souvient – j'ai édicté quatre principes.

Premier principe: améliorer la quantité. En effet, je me suis rendu compte que, parfois, les repas servis n'étaient pas assez abondants, or de petits estomacs ont aussi besoin d'être convenablement nourris pour permettre un travail correct en classe.

Deuxième principe: améliorer la qualité. Parfois, on distribuait aux enfants de petites pizzas et il se posait là un problème de quantité et de qualité nutritionnelle.

Troisième principe: améliorer la diversité alimentaire. Nous avons beaucoup travaillé là-dessus, car plus on diversifie les molécules chimiques durant l'enfance, plus on renforce le système immunitaire qui fera ensuite un adulte en parfaite santé.

Enfin, quatrième principe: la sécurité alimentaire. Je le répète, nous avons dû affronter la crise de la vache folle, puis la grippe aviaire l'année passée. Nous en avons tiré des conclusions et pris des décisions qui n'ont pas fait trop de bruit, ce qui est bien la preuve qu'elles étaient bonnes. Il y a toujours des rouspéteurs, mais tel est le lot des politiciens... La Ville de Genève a engagé une diététicienne qui travaille actuellement presque à plein temps – c'est-à-dire à 80%. En revanche, l'excellente diététicienne du Canton, M<sup>me</sup> Theubet, citée à l'instant, demande depuis des années à pouvoir travailler à plein temps, ce qui lui a toujours été refusé.

Tout cela démontre que nous avons vraiment pris le problème de l'alimentation dans les établissements scolaires à bras-le-corps, dès 1999. A la demande du regretté conseiller municipal écologiste Marquet, nous avons créé un restaurant bio à Saint-Gervais, et un autre le sera prochainement. Monsieur Coste, vous avez raison: pour répondre à l'appel de notre conscience – et Dieu sait s'il est fort, par les temps préélectorales qui courent... – nous demanderons le label «Fourchette verte junior» pour le plus grand nombre de restaurants et cuisines scolaires sur le territoire de la Ville. Il n'en demeure pas moins que l'analyse des repas que nous servons aux enfants aujourd'hui montre une nette amélioration de la situation. La preuve: nous devons de plus en plus cacher la nourriture pour qu'elle ne soit pas volée! On ne vole pas de la mauvaise nourriture...

**Mise aux voix, la motion est acceptée sans opposition (quelques abstentions libérales et radicales).**

Elle est ainsi conçue:

### *MOTION*

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de donner un délai d'une année aux diverses associations gérant les restaurants scolaires afin qu'elles entreprennent les démarches pour se mettre en conformité en vue de l'obtention du label «Fourchette verte junior» pour la rentrée scolaire 2008, et de leur proposer les conseils et l'appui de la diététicienne du Service des écoles et institutions pour l'enfance.

*Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.*



- 6. Rapport de la commission des sports et de la sécurité chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 1<sup>er</sup> mars 2006 en vue de l'ouverture d'un crédit de 2 248 000 francs destiné à la rénovation des éclairages et à la pose d'un revêtement synthétique sur le terrain de football B sis au 4, chemin du Bois-de-la-Bâtie, parcelle 1521, feuille 92 du cadastre de la commune de Genève-Plainpalais, section Petit-Lancy (PR-459 A)<sup>1</sup>.**

**Rapport de M<sup>me</sup> Nathalie Fontanet.**

La commission s'est réunie les 27 avril et 4 mai 2006, sous la présidence de M. Pierre Rumo, pour traiter cet objet. La rapporteuse remercie M. Ilir Cenko et M<sup>me</sup> Gisèle Spescha pour la qualité de leurs notes de séances.

**Séance du 27 avril 2006**

*Audition de M. André Hediger, conseiller administratif, accompagné par MM. Yves Nopper, Philippe Voirol et Jean-Michel Perrin*

Présentation générale par M. André Hediger

M. Hediger rappelle que la présente proposition est le fruit d'une pétition (P-84) adressée à la commission des sports et de la sécurité il y a quelques années par les clubs. Cette pétition avait été acceptée à l'unanimité par le Conseil municipal le 2 décembre 2003. Suite à ce vote, des discussions avaient été engagées avec les clubs en vue de la rénovation du terrain B au regard des différentes possibilités qui existaient alors, soit la construction d'un terrain en synthétique, en stabilisé ou en gazon naturel. Ces discussions ont abouti au choix d'un terrain en synthétique.

M. Hediger précise que les terrains synthétiques de dernière génération, tel que celui mis en place au centre sportif du Bois-des-Frères, sont moins dangereux pour la santé, le risque de brûlures ou de foulures étant moindre. Ces terrains offrent une plus grande souplesse, ce qui augmente le confort de jeu et le plaisir. Par ailleurs, ces terrains permettent un taux d'utilisation plus élevé, ce qui n'est pas négligeable dès lors que la Ville de Genève a le taux d'utilisation le plus élevé du canton. Les infrastructures du centre sportif du Bois-de-la-Bâtie sont utilisées par 280 jeunes, 120 adultes et environ 50 membres de corporations régulières telles que la police et des entreprises.

---

<sup>1</sup> «Mémorial 163<sup>e</sup> année»: Proposition, 6089.

Enfin, M. Hediger indique que ce projet lui tient particulièrement à cœur, car il est important que les clubs puissent disposer d'un terrain agréable et aux normes requises pour des rencontres de deuxième et troisième ligue.

Présentation technique par M. Jean-Michel Perrin

M. Perrin remet une brochure explicative aux commissaires et entame une présentation détaillée de la proposition PR-459.

Le centre sportif du bois de la Bâtie comprend trois terrains de football. Les vestiaires sont souterrains. Seul le terrain A est un terrain de compétition homologué. Le terrain C n'est pas marqué et il s'agit en fait plutôt d'une pelouse laissée ouverte à la disposition des habitants.

Le terrain B, objet de la présente proposition, n'est actuellement pas homologué, en raison de ses dimensions. Son homologation exigerait plus d'espace entre les limites de l'aire de jeu et les clôtures, soit un minimum de 2 m latéralement et de 3 m derrière la ligne de but.

M. Perrin précise que l'état du terrain est déplorable, notamment en raison de la grande utilisation qui en est faite. Il rappelle qu'en cas d'utilisation excédant vingt heures par semaine ce terrain qui est en gazon naturel n'est plus jouable et qu'il se transforme en bourbier en cas de pluie.

M. Perrin énumère les travaux prévus, qui comprennent notamment:

- l'agrandissement du terrain B pour qu'il atteigne les dimensions de 90 m x 57,6 m et qu'il soit conforme aux normes de l'Association suisse de football de deuxième ligue;
- l'établissement d'une zone de sécurité autour de la surface de jeu, soit 2 m latéralement et 3 m derrière les lignes de but;
- l'assainissement de la zone, avec notamment la construction à l'est du terrain d'un mur de soutènement ainsi qu'un reprofilage du talus au sud;
- la mise en place de mats d'éclairage permettant d'obtenir la lumière nécessaire pour l'homologation du terrain.

M. Perrin précise que l'installation du terrain synthétique comprend les étapes suivantes:

- le décapage de la surface du terrain;
- la récupération de la terre végétale pour une vente ou une mise à disposition ultérieure;
- le reprofilage complet du terrain;
- la mise en place d'un système de drainage;
- la mise en place d'une couche drainante;

- la mise en place d'une couche d'enrobé;
- la mise en place d'une couche de souplesse ainsi que d'un revêtement de caoutchouc de 18 à 20 mm de hauteur.

M. Perrin souligne que les terrains synthétiques de dernière génération ont des fibres relativement longues et qu'ils sont comblés avec des sables de quartz et des granulés de caoutchouc, ce qui permet de jouer en tout temps, y compris en cas de pluie.

Concernant les coûts de cette proposition, M. Perrin indique que le montant de 2 248 000 francs comprend notamment la construction d'ouvrages extérieurs tel qu'un mur de soutènement en béton armé ainsi que des escaliers, l'engazonnement des espaces verts, la pose de 6000 m<sup>2</sup> de gazon synthétique, la mise en place de clôtures, l'installation d'un nouveau système d'éclairage EMED de 120 Lux. Sur ce dernier point, il est précisé que six mats ont été prévus au lieu de quatre, car cela permettrait d'en réduire la hauteur, ce qui avait été préconisé par le Service de la faune.

#### Questions des commissaires

Un commissaire souhaite savoir si le terrain synthétique qui a été installé dans les centres sportifs de Varembe et du Bois-des-Frères est bien du terrain synthétique de troisième génération et, le cas échéant, quel est sa durée de vie et quelles sont ses modalités d'entretien. Il lui est répondu qu'il s'agit effectivement d'un terrain synthétique de troisième génération et qu'il donne totale satisfaction, qu'il vieillit très bien et qu'il est homologué par l'Union des associations européennes de football (UEFA) et par la Fédération internationale de football (FIFA).

Le même commissaire revient sur une ancienne proposition visant également l'octroi d'un crédit pour l'installation d'un terrain synthétique et de nouveaux mats d'éclairage. M. Hediger lui répond que le terrain C a fait deux fois l'objet de demandes devant le Conseil municipal. Toutefois, ces deux projets ont été refusés, notamment en raison de l'opposition de la maison de quartier qui craignait de voir ce terrain uniquement dévolu aux clubs.

Un commissaire souhaite obtenir des informations sur les honoraires de promotion, lesquels s'élèvent à 5% et sont mentionnés dans les coûts. M. Perrin répond qu'il s'agit de coûts systématiquement inclus dans chaque demande de crédit de la Ville depuis cinq ans. Ils correspondent à des frais internes imputés par la Ville de Genève.

Un commissaire demande si la proposition PR-459 répond aux besoins des juniors ou des clubs qui évoluent dans des ligues supérieures comme le CS Italien. M. Voirol lui indique qu'elle répond aux besoins de tous.

Le même commissaire souhaite savoir si le choix du revêtement synthétique résulte de la volonté des joueurs ou de celles des dirigeants de club. M. Hediger lui répond que la proposition PR-459 répond à la volonté de tous.

Une commissaire se demande si la rénovation de ce terrain ne va pas nécessiter l'agrandissement des vestiaires. Il lui est répondu que la capacité des vestiaires est suffisante pour les équipes fréquentant actuellement les installations, mais que la volonté actuelle serait de pouvoir également rénover les vestiaires.

Un commissaire demande si des mats pliables ont été retenus dans le projet. M. Perrin lui répond que ce sont des mats articulés munis d'un axe rabattable, ce qui permet d'éviter des frais lors du changement des ampoules.

Le même commissaire souhaite connaître la durée de vie d'un terrain en synthétique. Il lui est répondu que la durée de vie a évolué au fil des ans et que les terrains de la troisième génération ont une durée de vie qui oscille entre quatorze et quinze ans.

Les commissaires reviennent une fois encore sur les honoraires de promotion et demandent également qu'une réponse écrite leur soit adressée. Il leur est expliqué qu'il s'agit d'une pratique administrative consistant à inclure ce poste dans chaque demande de crédit. C'est un poste virtuel auquel on ne touche pas et qui est sans lien avec les coûts effectifs. Ce poste est comparé aux intérêts intercalaires qui sont prévus pour les chantiers ayant une durée de plus de six mois.

Un commissaire demande si l'UEFA apporte un soutien actif, y compris financier, au développement des terrains synthétiques. Il lui est répondu par le magistrat que le soutien apporté par l'UEFA concerne la recherche et non le financement de projets concrets.

Un commissaire demande si l'accord donné par la FIFA pour l'augmentation des terrains synthétiques ne va pas accentuer les demandes des clubs. Il s'interroge également sur les problèmes écologiques ainsi que sur les conséquences de ce type de structure pour la santé des joueurs. M. Nopper lui répond que divers tests effectués en laboratoire sur les articulations démontrent que les efforts fournis sont les mêmes à terme. Par ailleurs, les terrains synthétiques permettent de faire disparaître les coûts très importants d'entretien des terrains en gazon naturel.

Un commissaire demande s'il serait possible de faire des économies en achetant en bloc le synthétique nécessaire aux divers projets de la Ville. Il lui est répondu que le prix a tendance à baisser aujourd'hui et que cela ne serait pas opportun.

Un commissaire demande quand commenceront les travaux. Il lui est répondu qu'il faut attendre le vote du Conseil municipal, l'échéance du délai référendaire, la soumission, le retour des soumissions ainsi que la coordination avec les clubs afin de ne pas trop perturber leur programme. Il est précisé que la plupart des travaux ne peuvent être exécutés que par beau temps.

Le même commissaire relève que le projet prévoit l'amortissement de la charge financière résultant de projets sur vingt ans. Il demande si le terrain va durer vingt ans. Il lui est répondu que ces vingt ans sont une moyenne faite entre la durée de vie de la moquette et celle supérieure à vingt ans des murs et de l'éclairage.

Un commissaire s'interroge sur la baisse des prix du synthétique évoquée, alors que le prix du pétrole ne cesse d'augmenter. M. Nopper répond qu'il n'est pas spécialiste en la matière.

Un commissaire demande qu'on lui fournisse des chiffres concernant les coûts d'entretien d'un gazon naturel pour les comparer avec ceux d'un terrain synthétique.

Un commissaire demande dans quelles ligues évoluent les clubs utilisant les infrastructures du centre sportif du bois de la Bâtie. M. Hediger répond que le CS Italien évolue en troisième ligue, tandis que le Rapid-Jonction est actuellement en quatrième ligue.

## **Séance du 4 mai 2006**

### *Discussion de la commission*

#### Examen des réponses écrites aux questions posées par les commissaires

La commission examine les réponses écrites de M. Nopper aux questions des commissaires.

#### 1. Signification des honoraires de promotion

Ces honoraires servent à imputer les frais internes «Maître d'ouvrage» sur chacun des crédits d'investissement. Le raisonnement est le suivant: la gestion de chaque dossier d'investissement, par les services gestionnaires, a un coût interne correspondant essentiellement à une part du salaire des collaborateurs en charge du dossier. En 1999, il a été décidé que ces frais internes ne devaient pas rester «non identifiés» dans la masse des charges en personnel, mais qu'ils devaient être imputés sur chacun des crédits d'investissement. Le montant de ces frais a été fixé à 4% du montant de l'investissement pour les constructions et à 5% pour les rénovations. Cette disposition fait l'objet de la directive de gestion administrative N° 03. 0061.00 qui peut être consultée sur Intranet.

## 2. Coûts d'entretien terrain naturel/terrain synthétique

Pour un terrain en gazon naturel, le coût global d'entretien est de l'ordre de 35 000 francs par année. Il comprend les frais du personnel du Service des sports (tonte, ramassages, plaçage, sursemis, traitement phytosanitaire, etc.), les fournitures (sable fumure, semence, gazon, etc.), le traitement des déchets de tonte, l'arrosage ainsi que les prestations de tiers (réfection du terrain en juillet et aération du terrain en novembre).

Pour un terrain en synthétique, le coût global d'entretien par année est de l'ordre de 10 000 francs. Il comprend les frais du personnel du Service des sports (passage de la herse et de la balayeuse), les fournitures (sable de quartz et granulats) ainsi que les prestations de tiers (aération et pose du granulats).

## 3. Soutien actif de l'UEFA au développement du synthétique y compris financièrement

La politique de l'UEFA vise au développement des terrains synthétiques. Dans le cas de projets d'importance nationale, voire régionale, un soutien d'ordre financier peut être envisagé, dès l'instant où des rencontres du championnat UEFA pourraient s'y dérouler un jour. Tel n'est pas le cas pour le terrain d'entraînement du bois de la Bâtie.

## 4. Incidences de l'augmentation du prix du pétrole sur les coûts des terrains synthétiques

A ce jour, aucune augmentation de prix n'est constatée sur ce marché suite à la hausse du prix du pétrole. S'agissant par ailleurs de produits dérivés du pétrole, il apparaît qu'aucune relation de cause à effet ne peut être établie.

Un commissaire n'est pas d'accord avec la pratique relative aux honoraires de promotion. Il pense que, si les collaborateurs ont une mission qui est de gérer des dossiers de construction, il n'y a pas de nécessité de faire apparaître ces montants ailleurs puisque les collaborateurs sont payés pour faire leur travail.

Des commissaires trouvent la réponse relative à l'augmentation du prix du pétrole un peu légère, car il y a forcément une incidence sur les produits dérivés.

La commission tout entière revient encore une fois sur les honoraires de promotion, certains commissaires proposent que ce problème soit traité directement par la commission des finances par le biais d'une motion.

## Discussion et vote

Un commissaire pense qu'une visite sur place et l'audition d'un ou plusieurs clubs est indispensable compte tenu notamment du montant de la proposition. Il

relève que ce projet a évolué, qu'il avait été refusé dans le temps et qu'il n'a pas obtenu toutes les réponses qu'il souhaitait concernant les risques de ce type de terrains pour les articulations des joueurs.

Plusieurs commissaires relèvent que la problématique des terrains du bois de la Bâtie ne date pas d'aujourd'hui, qu'il y a déjà eu des auditions et que le projet est clair pour tous. Ils sont prêts à voter aujourd'hui.

Un commissaire fait remarquer que le terrain synthétique n'engendre apparemment pas plus d'accidents et que, de plus, ce type de terrain permet de prolonger le temps d'utilisation pendant la journée et ne devient pas boueux en cas de pluie.

L'audition des trois clubs et la visite sur place étant refusés, le président soumet au vote la proposition PR-459.

La commission des sports et de la sécurité accepte la proposition PR-459 à l'unanimité des membres présents (2 Ve, 1 DC, 2 UDC, 3 L, 2 S, 1 R, 1 AdG/SI, 1 T).

### *PROJET D'ARRÊTÉ*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 2 248 000 francs destiné à la rénovation des éclairages et à la pose d'un revêtement synthétique sur le terrain de football B sis au 4, chemin du Bois-de-la-Bâtie, parcelle 1521, feuille 92 du cadastre de la commune de Genève, section Petit-Lancy.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 2 248 000 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine financier, et amortie au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2007 à 2026.

**M. Pierre Rumo, président de la commission des sports et de la sécurité**

(T). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, ce projet de rénovation du terrain de football B du bois de la Bâtie est attendu depuis longtemps. En effet, la pétition P-84 a été déposée il y a plusieurs années par les clubs utilisateurs de ces terrains; elle a été acceptée à l'unanimité par le Conseil municipal en décembre 2003. Près de trois ans après, la proposition PR-459 contenant un projet de rénovation du terrain B est soumise au Conseil municipal.

M<sup>me</sup> Saez, l'actuelle présidente de la commission des sports et de la sécurité, a bien fait de proposer que nous votions ce soir sur cet objet. En effet, les terrains A et B du bois de la Bâtie sont très utilisés, puisque deux clubs de troisième ligue, le CS Italien et le Rapid-Jonction, en sont pensionnaires – depuis la rédaction du rapport de M<sup>me</sup> Fontanet, le deuxième a passé en troisième ligue. Pour ce qui est des chiffres, 280 jeunes, 120 adultes et 50 «corpos», comme on disait à l'époque, jouent régulièrement sur ces terrains.

Sur le plan technique, il faut relever deux points principaux. L'agrandissement du terrain B le rendra conforme aux normes de l'Association suisse de football pour les terrains de deuxième ligue, ce qui est important, puisque le CS Italien et le Rapid-Jonction peuvent monter en deuxième ligue au cours de ces prochaines saisons. Par ailleurs, ce terrain synthétique de la dernière génération permettra de jouer plus souvent et plus sûrement, évitant également le problème du bourbier sur le terrain en gazon qui était «de saison», si je puis dire, en automne et au printemps.

Les Verts ont proposé que la commission des sports et de la sécurité se rende sur place, ce que les autres groupes ont refusé à l'unanimité, s'estimant suffisamment informés sur ce projet. Ce dernier a donc été voté à l'unanimité des commissaires présents ce jour-là, qui représentaient tous les partis siégeant dans cette enceinte. Par conséquent, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, la commission des sports et de la sécurité et le Parti du travail vous encouragent à voter ce projet d'arrêté.

*Premier débat*

**M. Jean-Louis Fazio** (S). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, les socialistes voteront le crédit demandé. Ce projet nous tient particulièrement à cœur puisque, comme l'a dit le préopinant, sa mise à la disposition de clubs de deuxième et de troisième ligue donnera à ces derniers la possibilité de jouer plus souvent. Nous vous invitons donc à accepter ce projet d'arrêté.



**M. Mathias Buschbeck** (Ve). Contrairement à l'enthousiasme qui se dégage dans cette enceinte, les Verts sont un peu déçus en ce qui concerne cet objet. Comme l'a dit M. Rumo, nous avons demandé plusieurs éclaircissements que nous n'avons pas obtenus.

La proposition PR-459 nous demande un crédit de plus de 2 millions de francs en vue d'effectuer des travaux dont nous ne remettons pas en cause la nécessité, pour les clubs qui utilisent quotidiennement ces terrains, mais le rôle de la commission des sports et de la sécurité – comme du Conseil municipal dans son ensemble, je l'espère – consiste à vérifier que chaque franc est utilisé de manière adéquate. Or la proposition PR-459 a été étudiée, débattue et votée en trente-trois minutes! 2 248 000 francs accordés en trente-trois minutes! Si on ne tient pas compte de l'audition des services de M. Hediger, le débat de la commission sur cet objet n'aura pas duré plus longtemps.

Comme l'a dit M. Rumo, l'ancien président de la commission, nous avons demandé un déplacement sur les lieux, afin de nous rendre compte *de visu* de l'importance des travaux prévus. Nous voulions également auditionner les deux clubs sportifs concernés, afin de savoir si les aménagements proposés les satisfaisaient, s'ils envisageaient des améliorations, comme ce fut le cas au Tennis Club Drizia-Miremont. En effet, nous savons qu'il est parfois possible de proposer des améliorations aux aménagements envisagés. Mais la commission des sports et de la sécurité a refusé à l'unanimité la requête des Verts, arguant que nous étions trop pressés. Eh bien... Nous ne pouvons pas consacrer deux semaines à des auditions, mais nous pouvons attendre plus de trois mois que le rapport soit rendu et six mois pour le voter! Voilà qui ne pose pas de problème au Conseil municipal!

Je dois être, je pense, à peu près le seul de cet hémicycle à pratiquer régulièrement le football sur les terrains de la Ville de Genève – notamment les terrains synthétiques – et je suis bien placé pour savoir que cette avancée technologique suscite un réel débat parmi les footballeurs. En effet, nous savons que les terrains synthétiques causent des problèmes de santé, notamment au niveau des genoux pour ceux qui jouent trop régulièrement sur ce type de surface. Ils peuvent aussi occasionner des brûlures. Certains me rétorqueront qu'il s'agit ici de terrains synthétiques de la dernière génération, et qu'ils ne sont donc pas les mêmes que ceux utilisés jusqu'à présent.

Néanmoins, il vaut mieux être plus intelligent avant qu'après... J'en veux pour preuve une intervention de M. Winet concernant le stade de Richemont, au sujet duquel nous avons également voté très rapidement – je cite: «J'aimerais demander, au sujet du terrain synthétique installé au stade de Richemont, si une faute a été commise, s'il y a un problème. En effet, chaque fois qu'il y a deux gouttes de pluie, le stade est sous l'eau. Je rappelle également que nous avons

voté des terrains synthétiques au Bout-du-Monde et à d'autres endroits, et j'aimerais avoir l'assurance que les entreprises mandatées par la Ville de Genève font correctement leur travail.»

Quant à nous, à la commission des sports et de la sécurité, nous n'avons pas pu le faire correctement – et je le regrette, car les clubs sportifs ont besoin de ces installations. Les services de M. Hediger ont soumis au Conseil municipal la proposition PR-459, et la commission n'a pas fait son travail, je le répète. Les Verts demandent donc ce soir le renvoi de cet objet en commission, afin que nous puissions le traiter correctement – faute de quoi, nous serons obligés de le refuser.

**M<sup>me</sup> Gisèle Thiévent** (AdG/SI). Le groupe de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants), quant à lui, acceptera cette demande de crédit. Nous entendons favoriser le sport pour toutes et tous, et donc permettre à tous ceux et à toutes celles qui le souhaitent – qu'ils s'agisse d'amateurs, de clubs sportifs, d'entreprises ou autres – de le pratiquer dans les meilleures conditions possibles. Nous voterons donc en faveur du projet d'arrêté.

**M<sup>me</sup> Nathalie Fontanet** (L). Le groupe libéral acceptera également ce crédit. Il est content de voir que, finalement, la rénovation de ce terrain se fera. Il estime avoir reçu toutes les réponses aux questions posées, notamment en relation avec la problématique du terrain synthétique et de son effet sur les articulations des joueurs. La commission des sports et de la sécurité a estimé qu'elle n'avait pas à se déplacer sur les lieux et que ce terrain avait besoin d'être réhabilité rapidement, un grand nombre de jeunes attendant de pouvoir y jouer, alors que son état actuel ne permet plus de l'occuper aussi souvent que nécessaire. C'est la raison pour laquelle nous voterons la proposition PR-459.

**M. Pierre Rumo, président de la commission des sports et de la sécurité** (T). J'aimerais juste revenir sur l'intervention du préopinant des Verts. Les débats concernant la proposition PR-459 ont peut-être duré trente-trois minutes à la commission des sports et de la sécurité – je n'ai pas calculé exactement – et il est vrai qu'il n'y a pas eu de très grandes discussions. En effet, le projet semblait bien construit et bien ficelé, c'est pourquoi la commission n'en a pas débattu longtemps.

D'autre part, si les clubs sportifs utilisateurs du terrain concerné n'ont pas été entendus, c'est qu'ils n'ont pas demandé à être auditionnés. Et je ne crois pas que, depuis la rédaction du rapport PR-459 A, ils se soient manifestés en estimant ce

## Proposition: terrain de football du bois de la Bâtie

projet contraire à leurs vœux. On ne peut pas comparer ce cas à celui du Tennis Club Drizia-Miremont, et je ne pense pas que, en ce qui concerne l'objet dont il est question ici, la commission ait fauté. Elle a estimé à la quasi-unanimité qu'il n'était pas nécessaire d'auditionner les membres des clubs sportifs, et je crois qu'elle a bien fait.

Si ce rapport est discuté en séance plénière ce soir, c'est-à-dire seulement plusieurs mois après le vote de la proposition en commission, la responsabilité n'en incombe pas à sa rédactrice mais à la lenteur de nos travaux en général. De ce fait, comme je l'ai dit tout à l'heure, je demande au Conseil municipal de voter ce projet qui, incontestablement, plaît à une très grande majorité de ses membres ainsi qu'aux clubs, les principaux intéressés par cette rénovation.

**Le président.** Il y a encore quatre orateurs inscrits. Je constate que les discussions au sein du plénum sont plus longues qu'en commission...

**M. René Winet (R).** Je ne serai pas long. M. Buschbeck m'a cité tout à l'heure, à propos de mes inquiétudes concernant le stade de Richemont. En effet, nous avons constaté que ce terrain synthétique posait d'énormes problèmes, mais je me suis renseigné et je sais maintenant qu'il ne s'agit pas là de la même configuration souterraine qu'au bois de la Bâtie. En effet, sous le stade de Richemont se trouve un abri de la protection civile, et il est malheureux qu'on ait implanté un terrain synthétique à cet endroit.

Par contre, au bois de la Bâtie, de très nombreux juniors attendent depuis des années une rénovation du terrain B. Or vous le savez bien, chers collègues: tant que les jeunes peuvent jouer au football sur un terrain, ils sont occupés et ne font pas de bêtises! Le groupe radical soutiendra ce projet d'arrêté et vous demande de faire de même.

**M. Richard North (UDC).** Mesdames et Messieurs, j'émetts quelques doutes en ce qui concerne le terrain synthétique, mais l'Union démocratique du centre acceptera ce projet d'arrêté.

**M. Jean-Marc Froidevaux (L).** Sans remettre en cause les conclusions de la commission des sports et de la sécurité qui figurent dans le rapport PR-459 A, je voudrais faire une petite observation technique. Selon l'article 3 du projet d'arrêté, il est prévu un délai d'amortissement de vingt ans pour la moquette que l'on déroulera sur le terrain de football du bois de la Bâtie. A l'évi-

dence, ce délai n'est pas très crédible. Subsidiairement, il n'est pas conforme au règlement d'application de la loi sur l'administration des communes (LAC), puisqu'un amortissement de vingt ans est en principe réservé à la rénovation de bâtiments et aux aménagements routiers. Pour le type d'installations techniques fixes dont il est question ici, on prévoit généralement un délai de dix ans. Conformément à l'article 34, lettre d) dudit règlement, je vous suggère donc, Monsieur le président, de modifier l'article 3 du projet d'arrêté comme suit:

*Projet d'amendement*

«Art. 3. – La dépense prévue (...) au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2007 à 2016.»

**M. Georges Queloz** (L). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je comprends que M. Buschbeck réagisse vivement, puisque nous parlons ici d'un gazon qui ne peut pas être brouté par les moutons... Néanmoins, entre les premiers revêtements synthétiques et aujourd'hui, l'expérience a porté des fruits concrets. La preuve: tel est le type de terrain choisi pour le stade du Wankdorf!

M. Buschbeck, qui dénonce le fait que la commission des sports et de la sécurité a voté la proposition PR-459 en trente-trois minutes, n'a pourtant pas réagi – et je m'en étonne, vous lui transmettez, Monsieur le président – lorsque nous avons voté 47 millions de francs en quarante-sept minutes pour la ligne du tram entre le rond-point de Plainpalais et le carrefour de l'Etoile. A ce moment-là, on n'a pas entendu M. Buschbeck!

**M<sup>me</sup> Odette Saez** (DC). Je voudrais juste signaler à M<sup>mes</sup> et MM. les conseillers municipaux que cet objet est prévu dans le premier plan financier d'investissement 2004-2015, et dans le deuxième PFI 2007-2018.

*Deuxième débat*

Mis aux voix, l'amendement de M. Froidevaux est accepté à l'unanimité.

*Mis aux voix, le renvoi de la proposition à la commission des sports et de la sécurité est refusé à la majorité (1 abstention).*

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté amendé est accepté à la majorité (quelques oppositions des Verts).

Il est ainsi conçu:

*ARRÊTÉ*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 2 248 000 francs destiné à la rénovation des éclairages et à la pose d'un revêtement synthétique sur le terrain de football B sis au 4, chemin du Bois-de-la-Bâtie, parcelle 1521, feuille 92 du cadastre de la commune de Genève, section Petit-Lancy.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 2 248 000 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine financier, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2007 à 2016.

*Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.*

**7. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Nuisances suscitées par les «after hours» du Havana Bar» (P-15 A)<sup>1</sup>.****Rapport de M<sup>me</sup> Hélène Ecuyer (en remplacement de M<sup>me</sup> Liliane Johner et de M. Alain-Georges Sandoz).**

La pétition P-15 a été renvoyée à la commission des pétitions par le Conseil municipal le 18 décembre 1999.

La commission s'est réunie le 20 mars 2000 sous la présidence de M<sup>me</sup> Marie Vanek, puis les 18 et 25 septembre 2000, sous la présidence de M. Alain Marquet, et enfin les 18 mars et 6 mai 2002, sous la présidence de M. Guy Savary. Les notes de séances ont été prises par M<sup>me</sup> Ursi Frey, que la rapporteuse remercie pour la qualité de son travail.

**Texte de la pétition**

(Voir annexe.)

**Préambule**

N'étant que rapporteuse de substitution et n'ayant assisté à aucune séance concernant cette pétition, je me suis exclusivement basée sur les notes de séances pour élaborer ce rapport.

**Séance du 20 mars 2000***Audition de M<sup>me</sup> Ariane Loersch, pétitionnaire*

M<sup>me</sup> Loersch explique la cause de cette pétition. Le Havana Bar, situé à la rue de Monthoux, à proximité des habitations, a un horaire d'ouverture de 4 h à 10 h du matin, ce qui engendre des nuisances empêchant les habitants de dormir. Cet établissement a fermé quelques semaines, suite à l'intervention de la police pour des problèmes de drogue.

Les propriétaires, sans permis d'exploitation, ont été expulsés. Le Grand Conseil, également saisi de cette pétition, a demandé par lettre à M<sup>me</sup> Loersch de la retirer. Les «after hours» ne se font plus et la situation semble s'être calmée, mais, craignant que les propriétaires ne reviennent, les pétitionnaires ont maintenu la pétition.

---

<sup>1</sup> «Mémorial 157<sup>e</sup> année»: Commission, 2815.

M<sup>me</sup> Loersch habite les Pâquis depuis 1993; elle aime ce quartier très vivant. D'autres établissements sont à proximité: une pizzeria, qui ferme à 2 h du matin. Le Havana Bar ouvre à 4 h et diffuse de la musique techno qu'elle trouve infernale.

Une commissaire a lu dans le texte de la pétition que des personnes seraient tombées malades à cause du bruit et cela l'étonne; en effet, tout le monde sait que ce quartier est très bruyant.

M<sup>me</sup> Loersch répond qu'elle accepte le bruit jusqu'à 2 h du matin, mais comme le Havana Bar ouvre à 4 h du matin, il n'est plus possible de dormir, et certains locataires, ne supportant plus la situation, ont déménagé, certains même sur conseil médical. Des clients de ce bar se seraient piqués dans les allées voisines.

En réponse à un commissaire qui voulait savoir si les pétitionnaires ont pris contact avec les responsables de ce bar, il semblerait que quelqu'un soit allé discuter, mais M<sup>me</sup> Loersch n'en connaît pas le résultat. Depuis l'intervention de la police et la pose de barrières protégeant les jeux de la cour, la situation s'est calmée et il semblerait que la clientèle du bar ait disparu. Actuellement, le bar ouvre à 7 h du matin et les habitants peuvent à nouveau dormir. Elle espère que cela va durer.

M<sup>me</sup> Loersch ne sait pas où en est l'étude de la pétition envoyée au Grand Conseil. Elle présente une lettre de M<sup>me</sup> Mottaz, présidente de la commission des pétitions du Grand Conseil, lui demandant de renoncer à la pétition puisque le Département de justice, police et des transports (DJPT) a pris des mesures. Elle a fait savoir que cela prendrait du temps, étant donné qu'elle devra contacter les pétitionnaires pour savoir s'ils sont d'accord avec cette proposition.

Une commissaire aimerait savoir si les pétitionnaires se satisferaient de la suspension de la pétition pour quelques mois en attendant l'évolution de la situation.

M<sup>me</sup> Loersch répond que cela leur conviendrait. Elle remet les documents évoqués à la présidente, M<sup>me</sup> Marie Vanek, soit une lettre de M. Ramseyer et une lettre de la présidente de la commission des pétitions du Grand Conseil. Ces documents sont transmis à la commission.

La présidente conseille à M<sup>me</sup> Loersch d'écrire, si les problèmes reviennent.

La discussion qui suit cette audition aboutit à une suspension de cette pétition jusqu'au mois de septembre, afin de suivre l'évolution de la situation. Cette suspension a été acceptée à l'unanimité des commissaires présents.

**Séance du 18 septembre 2000**

M. Alain Marquet, nouveau président de la commission, a contacté les pétitionnaires. Le calme s'était installé autour du Havana Bar jusqu'à la fin août, mais, depuis, les problèmes auraient ressurgi. Un document écrit des pétitionnaires est attendu.

**Séance du 25 septembre 2000**

Le président distribue un commentaire faisant état d'un rebondissement de l'affaire. La pétition ne peut donc pas être classée et l'audition du DJPT ainsi que celle de M. André Hediger sont envisagées.

**Séance du 18 mars 2002**

Le président, M. Guy Savary, demande au rapporteur d'alors, M. Alain-Georges Sandoz, quelles sont les propositions de conclusions sur cet objet. Le rapporteur signale que les tenanciers ont changé, que la situation est calme et qu'il semble qu'il n'y ait plus de doléances. En effet, les pétitionnaires ne se sont plus manifestés.

La commission aimerait des informations sur la situation, éventuellement en se renseignant auprès de l'ilotier, afin de pouvoir clore les travaux sur cette pétition.

**Séance du 6 mai 2002**

Lors de cette séance, le président informe la commission qu'il a contacté le poste de police de la rue de Berne. Celui-ci lui a appris que le bar en question avait changé de nom depuis le dépôt de la pétition. Ses horaires ont également changé et il ferme à 2 h du matin. D'après le gendarme, la situation s'est améliorée, mais il s'inquiète de l'arrivée des beaux jours où les nuisances pourraient recommencer.

La commission, ainsi informée, souhaite, puisque aucune réclamation des pétitionnaires ne lui est parvenue, classer la pétition.

**Vote**

Le président soumet la proposition de classer cette pétition. La commission accepte ce classement à l'unanimité de ses 15 membres.

*Annexe: texte de la pétition*



Réunion 15 "Nuisances sonores dues au « after hours » du Havana Bar" (renvoi à la commission des pétitions, le 15.10.06)  
La pétition sera envoyée au

**Grand Conseil de la République et Canton de Genève**  
ainsi qu'au

~~**Conseil Municipal de la Ville de Genève**~~

Liste (non exhaustive!) des nuisances suscitées par les « after hours »  
du Havana Bar/Club:

- 
- musique entendue loin à la ronde, même avec les fenêtres fermées;
  - trafic: allers et venues toute la nuit; voitures parkées en double file (klaxons des automobilistes qui ne peuvent repartir); voitures parkées sur l'aire de l'arrêt du bus (klaxons du bus, constat par les agents des TPG; constat de la police, voitures dégagées par la fourrière);
  - atroupement des clients sur le trottoir, voire dans les cages d'escalier avoisinantes; ainsi que dans la cour intérieure -dont l'accès se trouve entre les 32 et 34, rue de Monthoux:
    - ce qui entraîne :
      - bouteilles brisées (y compris et surtout dans la cour intérieure citée plus haut, du domaine public, qui n'est pas nettoyée aussi souvent que la rue et où beaucoup d'enfants du quartier vont jouer);
      - éclats de voix, *fins de fêtes* sur le trottoir, rixes, du matin très tôt (samedi et dimanche) jusqu'en fin de matinée.
    - consommation d'alcool et de drogues, ainsi que trafic de drogues sur les trottoirs, dans les cages d'escalier et dans la cour intérieure.

Les habitants de la rue de Monthoux supportent ces nuisances depuis le dernier week-end du mois de janvier de cette année. De nombreux locataires ont déménagé, parfois même sur l'ordre de leur médecin (dépression due au manque de sommeil).

- ils demandent l'arrêt total et définitif des « after hours » avec examen du nombre de plaintes enregistrées auprès du poste de police de Pécolat;
- ils demandent le contrôle par l'écotevirologue cantonal de la sonorisation du bar, puis des travaux pour une sonorisation adéquate de ce lieu public.

Genève, septembre 1999

Contact:

Ariane Loersch (32, rue de Monthoux, 1201 Genève)  
Pierre Dutoit (34, rue de Monthoux, 1201 Genève)

P E T I T I O N

pour L'ARRET TOTAL ET DEFINITIF DES « after hours »  
du **Havana Bar**, sis au 25, rue de Monthoux  
ainsi que  
pour une SONORISATION ADEQUATE DU BAR  
PENDANT LES HEURES « NORMALES »

---

Nom:

Adresse:

**M<sup>me</sup> Hélène Ecuyer, rapporteuse** (T). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, comme vous l'avez constaté en le lisant, j'ai dû rédiger ce rapport exclusivement sur la base de notes de séance datant d'il y a fort longtemps. Je n'ai assisté à aucune des séances que la commission des pétitions a consacrées à la pétition P-15. Malgré tout, j'espère avoir rendu un rapport assez complet.

La parole n'étant pas demandée en premier ni en deuxième débat, les conclusions de la commission demandant le classement de la pétition sont mises aux voix; elles sont acceptées à l'unanimité.

**8. Rapports de majorité et de minorité de la commission du règlement chargée d'examiner le projet d'arrêté de MM. Eric Fourcade, Patrice Reynaud, Sylvain Clavel, Pascal Rubeli, Marc-André Rudaz, Pierre Maudet et Guy Mettan, renvoyé en commission le 5 octobre 2004, intitulé: «Questions et réponses pour tous» (PA-51 A/B)<sup>1</sup>.**

**A. Rapport de majorité de M<sup>me</sup> Sandrine Salerno.**

L'objet a été envoyé à la commission du règlement le 5 octobre 2004. Cette dernière, réunie sous la présidence de M. Gérard Deshusses, en a débattu lors de la séance du 12 novembre 2004. Les notes de séance ont été prises par M<sup>me</sup> Laurence Schmidlin, que nous remercions pour son travail.

**Rappel du projet d'arrêté**

Considérant que:

- le temps des questions orales des conseillers(ères) municipaux(ales) et des réponses du Conseil administratif est restreint à trente minutes et que le temps d'une question est de deux minutes;
- les réponses du Conseil administratif dépassent parfois et même souvent la moitié du temps dévolu aux questions et réponses,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 17 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 147 du règlement du Conseil municipal;

---

<sup>1</sup> «Mémoire 162<sup>e</sup> année»: Développé, 1714.

sur proposition de sept de ses membres,

*arrête:*

*Article unique.* – Le texte de l'article 58 du règlement du Conseil municipal est modifié comme suit:

«Les questions orales sont posées au début de la première séance de la session ordinaire. Le temps consacré aux questions orales n'excède pas 45 minutes, y compris les réponses éventuelles du Conseil administratif. L'exposé de la question est limité à 2 minutes. Chaque conseiller(ère) municipal(e) ne peut poser qu'une seule question par session. Le Conseil administratif répond aux questions soit immédiatement dans un temps limité à 4 minutes, soit le lendemain en début de séance. Le temps consacré aux réponses du Conseil administratif, à la troisième séance de la session ordinaire, est limité à 30 minutes. Il ne peut y avoir de discussion générale ni sur la question ni sur la réponse.»

### **Séance du 12 novembre 2004**

*Audition de MM. Fourcade et Reynaud, auteurs du projet d'arrêté*

M. Fourcade argumente que l'actuelle pratique des questions/réponses n'est pas satisfaisante. Les conseillères et conseillers municipaux prennent, lorsqu'ils ont la chance de pouvoir poser leur question, beaucoup de temps et les conseillers administratifs encore plus pour y répondre. C'est un peu la loi de la jungle, lorsque le tour des questions est ouvert par le président du Conseil municipal. Ainsi, à titre d'exemple, sur les trente minutes que dure la partie consacrée aux questions, le 6 avril 2004, le Conseil administratif a pris vingt-deux minutes pour répondre. On voit tout de suite où se situe le problème. Afin de pallier cela, les auteurs proposent d'ajouter quinze minutes supplémentaires à la demi-heure allouée et de limiter le temps de réponse à quatre minutes.

### *Questions et commentaires*

Une commissaire, qui croit avoir compris que les auteurs désirent non seulement de la célérité dans les propos du Conseil municipal et du Conseil administratif, mais également que les conseillers administratifs répondent dans les meilleurs délais, propose que, lors de la séance des questions/réponses, des personnes issues de l'administration soient présentes afin de prendre note des questions et de préparer au plus vite les réponses.

Les auteurs abondent dans son sens. Ils n'ont pas osé le proposer, mais ils seraient contents que cette requête figure au rapport.

Un commissaire rappelle que des questions écrites peuvent également être rédigées. Ce dernier craint que, en augmentant le temps des questions orales, on pénalise l'ordre du jour et que certain-e-s conseiller-ères n'en profitent pour augmenter leur temps de passage sur TV Léman bleu: une dérive probable, une sorte de «pipolisation» politique.

Un des auteurs répond qu'il ne croit pas à la surmédiatisation via les questions orales. Les motions et autres objets sont certainement beaucoup plus porteurs. S'agissant des questions orales versus les écrites, il souligne que l'oral permet de la spontanéité, de coller davantage à l'actualité.

A ce sujet, un autre commissaire note que les questions écrites coûtent plus cher que les orales.

Une commissaire socialiste propose de réduire le temps de réponse à deux minutes.

S'ensuit une discussion entre les commissaires favorables et ceux qui sont contre les quarante-cinq minutes de questions/réponses. Une fois les argumentations épuisées, le président propose de passer aux votes. Aucune audition supplémentaire n'est demandée.

#### *Votes*

Le président met aux voix l'amendement socialiste qui vise à faire passer le temps de réponse de quatre à deux minutes.

L'amendement est accepté par 13 oui (1 T, 1 AdG/SI, 3 S, 1 DC, 3 L, 2 UDC, 2 Ve) et 1 abstention (R).

Le président met aux voix le fait que le temps consacré aux questions/réponses passe de quarante-cinq minutes à trente minutes.

L'amendement est refusé par 6 non (2 L, 2 UDC, 1 R, 1 S) contre 6 oui (1 T, 1 AdG/SI, 2 Ve, 1 S, 1 L) et 2 abstentions (1 S, 1 DC).

Le président met aux voix le fait que, lors de la troisième session de la séance ordinaire du Conseil municipal, le temps consacré aux réponses passe de trente à quinze minutes.

L'amendement est refusé par 12 non (3 S, 1 DC, 3 L, 2 UDC, 1 R, 2 Ve) contre 2 oui (1 T, 1 AdG/SI).

Mis aux voix dans son ensemble, le projet d'arrêté amendé est accepté par 9 oui (1 Ve, 3 S, 1 R, 2 L, 2 UDC) contre 3 non (1 Ve, 1 T, 1 AdG/SI) et 2 abstentions (1 DC, 1 L).

Les représentants du Parti du travail et de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) annoncent un rapport de minorité.

Arrivée aux termes de ses travaux sur cet objet, la commission du règlement recommande au Conseil municipal d'accepter le projet d'arrêté amendé.

*PROJET D'ARRÊTÉ AMENDÉ*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 17 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 147 du règlement du Conseil municipal;

sur proposition de sept de ses membres,

*arrête:*

*Article unique.* – Le texte de l'article 58 du règlement du Conseil municipal est modifié comme suit:

«Les questions orales sont posées au début de la première séance de la session ordinaire. Le temps consacré aux questions orales n'excède pas 45 minutes, y compris les réponses éventuelles du Conseil administratif. L'exposé de la question est limité à 2 minutes. Chaque conseiller(ère) municipal(e) ne peut poser qu'une seule question par session. Le Conseil administratif répond aux questions soit immédiatement dans un temps limité à 2 minutes, soit le lendemain en début de séance. Le temps consacré aux réponses du Conseil administratif, à la troisième séance de la session ordinaire, est limité à 30 minutes. Il ne peut y avoir de discussion générale ni sur la question ni sur la réponse.»

12 janvier 2006

## **B. Rapport de minorité de M. Christian Zaugg.**

Force est de constater que ce projet d'arrêté amendé sacrifie à la politique spectacle et que son but vise à réduire le temps de parole du Conseil administratif et à augmenter celui des conseillers municipaux qui pourront ainsi, tel Narcisse mirant son reflet dans l'eau claire, contempler avec délice leur image enregistrée sur TV Léman bleu. Il s'agit là d'une démarche qui va exactement à contresens de celle du Grand Conseil qui, lui, a supprimé la possibilité de poser des questions orales afin de mieux traiter les points inscrits à l'ordre du jour.

Le rapporteur de minorité ne va pas jusque-là, mais rappelle qu'il y a la possibilité de déposer des questions écrites, qui ont l'avantage de bien poser les problèmes sans attendre la parution du *Mémorial* et donc de recevoir, en temps utile, des réponses claires, nettes et précises.

Il convient également de relever qu'un allongement du temps de parole dévolu aux questions orales pénaliserait sérieusement celui qui est réservé à notre ordre du jour et nous obligerait, en multipliant quinze minutes par le nombre de mois actifs de l'année ( $15 \times 10 : 60 = 2 \text{ h } 30$ ), à rajouter, pour cette seule raison, l'équivalent d'une séance parlementaire à nos sessions. La démocratie n'a pas de prix, dit-on, mais je constate que, pour ce seul motif, on va dépenser ( $130 \times 79$ ) + 190 = 10 460 francs de plus et qu'il faudra augmenter de ce même montant le total des charges attribué au Conseil municipal à la cellule A700010. Belle leçon d'économie de la part de représentants de partis qui déposent, chaque année lors du budget, de nombreux amendements pour diminuer les charges de la Ville de Genève.

Quant à l'argument, développé en commission, consistant à retenir des fonctionnaires pendant les séances afin de permettre au Conseil administratif de pouvoir répondre immédiatement aux questions orales, le rapporteur en reste pantois, car cela signifie que l'on accorderait à ce point de l'ordre du jour la même importance que celle qui est réservée, en décembre, au débat budgétaire. N'est-ce pas totalement disproportionné?

En conclusion, nous sommes tous et toutes en politique affectés par un moi assez développé, le rapporteur le premier, mais cette proposition l'hypertrophie d'un tiers, ce qui est beaucoup trop et c'est la raison pour laquelle je vous invite, chers-ères collègues, à raison garder et à refuser ce projet d'arrêté narcissique et pathogène.

**M. Christian Zaugg, rapporteur de minorité** (AdG/SI). Mesdames et Messieurs, permettez-moi, en tant que rapporteur de minorité, de reprendre un certain nombre d'arguments que j'ai développés dans le rapport que vous avez sous les yeux.

Je ne puis que constater que ce projet d'arrêté amendé sacrifie à la politique spectacle et que son but vise à réduire le temps de parole du Conseil administratif et à augmenter celui des conseillers municipaux qui pourront ainsi, tel Narcisse mirant son reflet dans l'eau claire, contempler avec délice leur image enregistrée sur TV Léman bleu.

Il s'agit là d'une démarche qui va exactement à contresens de celle du Grand Conseil qui a, lui, supprimé la possibilité de poser des questions orales afin de mieux traiter les points inscrits à l'ordre du jour.

Je rappelle qu'il y a la possibilité de déposer des questions écrites qui ont l'avantage de bien présenter les problèmes et donc de recevoir, en temps utile, des réponses claires, nettes et précises.

Il convient également de relever qu'un allongement du temps de parole dévolu aux questions orales prêterait sérieusement celui qui est réservé à notre ordre du jour et nous obligerait, en multipliant 15 minutes par le nombre de mois actifs de l'année, à rajouter l'équivalent d'une séance parlementaire à nos sessions.

La démocratie n'a pas de prix, dit-on, mais je constate que pour ce seul motif on va dépenser 10 460 francs de plus et qu'il faudra augmenter de ce même montant le total des charges attribuées au Conseil municipal à la cellule A700010... Belle leçon d'économie, de la part de représentants de partis qui déposent, chaque année pendant le budget, de nombreux amendements pour diminuer les charges de la Ville de Genève!

Quant à l'argument, développé en commission, consistant à retenir des fonctionnaires pendant les séances afin de permettre au Conseil administratif de pouvoir répondre immédiatement aux questions orales, j'en reste pantois... car cela signifie que l'on accorderait à ce point de l'ordre du jour la même importance que celle qui est réservée, en décembre, au débat budgétaire.

N'est-ce pas totalement disproportionné?

En conclusion, nous sommes tous et toutes, en politique, affectés par un Moi assez développé – le rapporteur le premier – mais cette proposition l'hypertrophie d'un tiers, ce qui est beaucoup trop, et c'est la raison pour laquelle je vous invite, chers-ères collègues, à vous demander, en paraphrasant Hamlet qui tenait dans sa main le crâne du pauvre Yorrick, si «être ou ne pas être, là est la question»...



*Premier débat*

**M. Eric Fourcade** (HP). Shakespeare... J'expire... Le but du projet d'arrêté PA-51 n'était justement pas de faire de cet hémicycle un lieu de débat culturel ou même hertzien. Quand je suis arrivé au Conseil municipal, il y a trois ans et des poussières, il m'est souvent arrivé d'avoir une question à mon avis assez importante à poser au Conseil administratif; mais quand arrivait mon tour, les trente minutes réglementaires s'étaient écoulées et on reléguait ma question à la séance suivante – lors de laquelle je me demandais ce que j'avais bien pu en faire! C'est là que je vois l'utilité de ce projet d'arrêté.

Il demande d'allonger le temps des questions orales et de raccourcir le temps des réponses du Conseil administratif. Comme je l'ai expliqué à la commission du règlement, il est arrivé qu'une question posée en deux minutes à l'un des magistrats reçoive une réponse durant douze minutes et demie! Cela s'est produit avec M. Tornare, avec M. Ferrazino... Leurs réponses ont beau être très intéressantes, elles débordent largement de leur cadre et, parfois, de celui des trente minutes consacrées aux questions orales. Il s'agit donc ici d'allonger le temps dévolu aux questions et de limiter celui des réponses à deux, voire à trois minutes. S'il n'est pas possible que le Conseil administratif s'en contente, il peut répondre ultérieurement, par écrit ou oralement.

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je vous demande de réserver un bon accueil au projet d'arrêté PA-51 et de le voter.

**M. Simon Brandt** (R). Je serai extrêmement bref, pour économiser les jetons de présence... Monsieur le président, je vous prie de transmettre mes propos à M. Zaugg. En tant que rapporteur de minorité, il vient de nous dire que nous n'avons pas à sacrifier à la politique spectacle, et que les questions orales ne doivent pas prendre trop de temps. Mais qu'avez-vous fait vous-même, Monsieur Zaugg? Vous avez lu votre rapport de minorité, dont nous avons tous pu prendre connaissance au préalable! Vous nous avez fait perdre cinq minutes pour lire un rapport de minorité que nous avons tous reçu! Vous comprendrez donc que nous ne le soutiendrons pas.

**M. Olivier Norer** (Ve). J'ai l'avantage de ne pas être rapporteur de minorité, et donc de pouvoir répéter certains propos de M. Zaugg... Le groupe des Verts pense que le projet d'arrêté PA-51 va dans la mauvaise direction, car il sacre la politique du spectacle, où nous posons des questions en fonction de l'actualité du jour et non plus du mois – comme le veut normalement notre ordre du jour. Il va dans le sens d'un travail moindre de notre part. Nous rejoignons donc la position de M. Zaugg et nous refuserons ce projet d'arrêté.

**M. Christian Zaugg, rapporteur de minorité** (AdG/SI). Deux mots: après avoir parlé de politique spectacle, je trouve assez piquant d'entendre M. Fourcade nous proposer, tout simplement, de pouvoir poser des questions sans permettre d'y répondre!

**M. Alexis Barbey** (L). J'interviens très brièvement pour dire que le groupe libéral, fidèle à la décision de ses représentants à la commission du règlement, sera favorable au rapport de majorité.

Cela dit, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, j'aimerais vous adresser un bref rappel. La raison pour laquelle je suis personnellement très favorable à ce projet d'arrêté, c'est que le temps consacré aux questions orales correspond au seul moment où le Conseil administratif nous fait l'honneur de suivre nos débats. Je crois que l'exemple de ce soir est assez démonstratif... (*Rires. Aucun conseiller administratif n'est présent.*) Je crois qu'il n'y a que cela qui intéresse le Conseil administratif – ainsi que, éventuellement, ses propres projets... Je voterai donc ce projet d'arrêté.

**M. Marc-André Rudaz** (UDC). Je suis cosignataire du projet d'arrêté PA-51. Les questions et les réponses prennent du temps, il est vrai, mais ce que je déplore, c'est qu'il s'agisse d'une question de rapidité et d'habileté: si, dès le départ, on n'appuie pas assez vite sur le bouton pour demander la parole, on n'est déjà plus parmi ceux qui pourront poser une question au cours des trente minutes réglementaires. Cela empêche certains conseillers municipaux de poser leur question, d'où un certain manque sur le plan démocratique. Ce n'est peut-être pas très important mais il est regrettable, quand on a envie de poser une question, d'en être empêché pour une demi-seconde. Telle est la raison pour laquelle nous proposons au Conseil municipal d'accepter ce projet d'arrêté, même si ce n'est vraiment pas fondamental!

**M<sup>me</sup> Ariane Arlotti** (AdG/SI). Je rappelle brièvement à M. Fourcade – vous lui transmettez, Monsieur le président – que, s'il a une question importante à poser mais qu'il n'en a pas le temps oralement, il reste toujours la possibilité de le faire par écrit.

#### *Deuxième débat*

Mis aux voix, l'article unique de l'arrêté amendé par la commission est accepté par 34 oui contre 24 non.

Il est ainsi conçu:

*ARRÊTÉ*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 17 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 147 du règlement du Conseil municipal;

sur proposition de sept de ses membres,

*arrête:*

*Article unique.* – Le texte de l'article 58 du règlement du Conseil municipal est modifié comme suit:

«Les questions orales sont posées au début de la première séance de la session ordinaire. Le temps consacré aux questions orales n'excède pas 45 minutes, y compris les réponses éventuelles du Conseil administratif. L'exposé de la question est limité à 2 minutes. Chaque conseiller(ère) municipal(e) ne peut poser qu'une seule question par session. Le Conseil administratif répond aux questions soit immédiatement dans un temps limité à 2 minutes, soit le lendemain en début de séance. Le temps consacré aux réponses du Conseil administratif, à la troisième séance de la session ordinaire, est limité à 30 minutes. Il ne peut y avoir de discussion générale ni sur la question ni sur la réponse.»

**Le président.** Ce projet modifiant le règlement du Conseil municipal, le troisième débat est obligatoire. Il aura lieu lors d'une séance ultérieure.

**9. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner:**

- la pétition intitulée: «Pour un kiosque des Bastions ouvert toute l'année» (P-158 A)<sup>1</sup>;
- la pétition intitulée: «Ouverture à l'année du Restaurant des Bastions» (P-165 A)<sup>2</sup>.

**Rapport de M<sup>me</sup> Nicole Bobillier.**

La pétition P-158 a été renvoyée à la commission des pétitions par le Conseil municipal le 17 décembre 2005, la pétition P-165 le 15 mars 2006.

La commission des pétitions s'est réunie à trois reprises, les 27 mars, 8 et 15 mai 2006, sous la présidence de M. Jean-Pierre Oberholzer, pour étudier ces deux objets. Merci à M<sup>me</sup> Olivia Di Lonardo pour la prise des notes de séances, précieuses pour établir le présent rapport.

**Texte des pétitions**

(Voir annexes.)

**Séance du 27 mars 2006**

*Audition de M. Jean-Dominique Lormand, représentant les associations d'habitants de la Vieille-Ville et président de l'Association des habitants du centre et de la Vieille-Ville*

M. Lormand explique que la pétition P-158 a été lancée par trois associations d'habitants de la Vieille-Ville. Il précise que, depuis deux ans, toutes les activités se font entre les trois associations. Il tient à excuser l'absence des présidents des deux autres associations.

Il retrace l'historique du lancement de la pétition.

Lorsque les habitants ont constaté que le kiosque des Bastions devenait un restaurant associant activité gastronomique et activités culturelles, cela les a ravis. Le gérant a, de plus, montré de l'intérêt pour participer à la vie du quartier.

En 2004, il y a eu l'organisation d'une fête, «Le jeu de l'oie». Vu le succès rencontré, il a été décidé d'ouvrir l'exploitation l'hiver.

<sup>1</sup> «Mémorial 163<sup>e</sup> année»: Commission, 4450.

<sup>2</sup> «Mémorial 163<sup>e</sup> année»: Commission, 5654.

Puis, une seconde fête a eu lieu, pour le 25<sup>e</sup> anniversaire. M. Ferrazino, conseiller administratif, assistant à l'événement, a laissé entendre qu'il était favorable à la fermeture de l'établissement durant la période hivernale.

Se sont alors succédé pétitions et motions, tant au Grand Conseil qu'au Conseil municipal de la Ville de Genève.

La vie traditionnelle des vieilles villes disparaît peu à peu et, à ce titre, le kiosque des Bastions était un garant de la sécurité, par exemple pour le parc, et d'une participation à la vie commerçante. N'oublions pas non plus la présence de l'Université et de ses étudiants, qui apprécient le café.

La fermeture de cet établissement, pendant six mois de l'année, paraît tout à fait incongrue aux pétitionnaires.

A ce jour, on sait que le kiosque des Bastions ouvrira le 1<sup>er</sup> avril 2006, sous forme de café uniquement, et dès le mois de mai 2006 il fonctionnera comme restaurant.

Un commissaire souhaite connaître les raisons invoquées par M. Ferrazino pour fermer le kiosque des Bastions l'hiver.

M. Lormand estime qu'aucune réponse n'a vraiment été donnée si ce n'est la question écologique liée au respect des normes en matière de chauffage. Ce qui étonne les pétitionnaires, c'est que la Ville de Genève demande à M. Schlemmer, le gérant de l'établissement, en vue d'une possible ouverture hivernale, de faire lui-même les démarches alors qu'il n'est que locataire.

Un autre commissaire demande si les associations d'habitants de la Vieille-Ville ont eu des contacts avec les services de M. Ferrazino.

M. Lormand répond par l'affirmative. Effectivement, le conseiller administratif a répondu rapidement. Il est en faveur de l'ouverture, mais pas l'Etat qui rétorque que la Ville de Genève n'y est pas favorable. Mais le Service cantonal de l'énergie aurait des choses à dire, tout comme la Gérance immobilière municipale.

Quoi qu'il en soit, une chose est certaine: on dit, du côté du Conseil administratif, que M. Schlemmer n'a pas de bail à l'année, ce qui n'est pas juste puisque le bail stipule qu'il doit ouvrir plus de cinq mois par année.

Un commissaire fait remarquer que le kiosque des Bastions est totalement cloisonné et il demande si cela est démontable.

M. Lormand répond que tous les cloisonnements sont là pour protéger le matériel.

La commission est sensible à l'ambiguïté des baux: une fois, il est question d'un fermage annuel, une autre fois l'établissement doit être exploité plus de cinq mois. Que doit-on penser?

M. Lormand insiste, aucune clause ne parle de fermeture hivernale.

Un commissaire n'a pas de mal à imaginer que la fermeture du kiosque des bastions durant six mois est une perte pour la Ville de Genève.

M. Lormand est bien d'accord qu'une telle fermeture est incompréhensible, d'autant plus qu'une dérogation a été proposée la première année. Le pétitionnaire tient aussi à signaler que les opposants n'apparaissent pas au grand jour.

Un commissaire demande si, dans l'acte de donation du parc des Bastions, une clause interdirait une telle exploitation.

M. Lormand répond par la négative.

La commission posera la question au Conseil administratif.

Une dernière question concerne le volume et la dimension du kiosque des Bastions, qui induiraient des problèmes de chauffage.

M. Lormand explique que M. Schlemmer a pris contact avec le Service cantonal de l'énergie et qu'une solution a été trouvée: un chauffage rayonnant, chauffage à la carte nécessitant une aération, mais solution écologique.

### **Séance du 8 mai 2006**

*Audition de M. Pierre Muller, conseiller administratif, accompagné de M. Charles Lassaue, directeur du département des finances*

M. Muller se déclare très attaché, ainsi que le département des finances, au café-restaurant du kiosque des Bastions.

C'est une affaire qui marche bien et qui est satisfaisante, depuis l'arrivée du nouveau gérant, M. Schlemmer.

M. Muller souscrit totalement à la demande des deux comités pétitionnaires.

Il aborde un problème crucial: celui de l'hygiène. En effet, c'est lamentable qu'il n'y ait qu'un W.-C. Vu la fréquentation de l'établissement et du parc, il ne faut pas s'étonner de trouver autant de déjections à l'extérieur.

*Question:* A qui sera imputée la charge du coût des travaux?

M. Muller répond qu'elle sera imputée à l'exploitant, qui sera certainement d'accord de financer les travaux en échange d'une prolongation à l'année de son bail.

Un commissaire tient à faire remarquer qu'il serait important de différencier les toilettes du kiosque des Bastions des toilettes publiques.

*Question:* Le kiosque des Bastions pourrait-il rester ouvert toute l'année?

M. Muller répond par l'affirmative, en précisant néanmoins qu'il conviendrait de rendre l'établissement conforme aux exigences thermiques. La fermeture, durant les travaux, serait alors à la charge de l'exploitant.

M. Lassaue ajoute qu'il sera essentiel d'ajouter des protections pour fermer le kiosque. Un aménagement vitré pourrait être envisagé afin de conserver la transparence du lieu.

La commission souhaite savoir qui supportera le coût des W.-C. publics.

M. Muller imagine que cela pourra se faire par le biais d'un crédit municipal. Il rappelle que Genève n'a pas très bonne réputation pour ses toilettes publiques, très critiquées. Il serait souhaitable de faire un effort dans ce sens.

*Audition de M<sup>me</sup> Micheline Clément et de M. Cyril Eyer, instigateurs de la pétition P-165 «Ouverture à l'année du Restaurant des Bastions»*

M. Eyer explique être venu pour représenter les joueurs d'échecs, qui font vivre le parc depuis une quinzaine d'années. La Ville de Genève est, en général, bien à leur écoute.

Il représente un groupe de personnes qui a comme particularité de se retrouver spontanément. Cela crée une synergie sociale intéressante. Durant l'été, force est de reconnaître qu'il y a beaucoup de choses à faire, ce qui n'est pas le cas l'hiver.

Pour ces raisons, il serait positif de donner la possibilité au kiosque des Bastions de rester ouvert toute l'année. C'est le vœu cher au cœur des utilisateurs.

M<sup>me</sup> Clément précise que, en tant que mère de famille, elle n'osait pas, auparavant, laisser ses enfants s'éloigner. Maintenant, il y a de la vie. Il est précieux et important d'avoir des lieux tels que celui-ci.

M. Eyer ajoute que cela ne doit pas être uniquement saisonnier.

Un commissaire, qui estime qu'il s'agit d'une très bonne initiative, demande si les pétitionnaires souhaitent que cela concerne également le restaurant.

M<sup>me</sup> Clément répond par l'affirmative, le restaurant génère une sécurité certaine.

Un autre commissaire aimerait savoir si les utilisateurs et les joueurs ont des propositions à faire à propos des heures d'ouverture.

M. Eyer propose dès 11 h 30. Les joueurs d'échecs profitent de la pause repas pour venir jouer. Il est en faveur d'une ouverture une partie de la soirée. Le parc des Bastions est l'un des plus beaux endroits de Genève.

La commission, revenant sur les installations sanitaires, demande ce que M<sup>me</sup> Clément et M. Eyer en pensent.

M<sup>me</sup> Clément fait remarquer que le seul et unique W.-C. du parc est toujours en panne. Elle profite de remercier le kiosque des Bastions qui a la gentillesse de les accueillir.

Un commissaire, trouvant intéressant que les joueurs d'échecs aient créé une dynamique de communauté, souhaite savoir comment cela s'est passé.

M. Eyer remarque que cette communauté s'est créée spontanément, toute nationalité et classe sociale confondues. Le parc est très connu en Europe et des joueurs de renommée sont venus.

Voici quelques années, la réputation du parc des Bastions n'était pas formidable, mais l'Université et les joueurs d'échecs ont permis de l'améliorer.

Merci à la Ville de Genève d'avoir installer quelques échiquiers de plus et de remplacer les pièces lorsque cela est nécessaire. Excellente initiative, peu onéreuse.

Une commissaire souhaite savoir si, au niveau du jeu, tout se passe bien et si ce sont toujours les mêmes joueurs que l'on retrouve.

M. Eyer répond que, au niveau du jeu, tout se passe bien. Par contre, il y a des vols de pièces, du vandalisme la nuit ou lors de manifestations.

### **Séance du 15 mai 2006**

*Audition de M. Jean-François Schlemmer, gérant du kiosque des Bastions, accompagné de M. Laurent Chenu, architecte*

M. Schlemmer, en voyant la mise au concours de la gérance du kiosque a eu un coup de cœur. Il a eu la chance d'être choisi. En arrivant, il a demandé les statistiques météorologiques des quinze dernières années afin d'établir une courbe des jours ouvrables. Il en est ressorti qu'un tel fermage devait faire faillite tous les cinq ans, ce qui fut le cas jusqu'à présent.

C'est un bel endroit, bien placé, avec une forte demande de personnes de tout bord: parents, habitants de la Vieille-Ville, sociétés, etc.



Il faut être très clair, il existe un gros risque en gérant ce type d'établissement, en raison de la météo. Ce début d'année a été catastrophique. Douze personnes travaillent en cuisine et quinze au service. Lorsqu'il ne fait pas beau, les réservations sont annulées.

Voilà bien des années, le parc était fermé la nuit; depuis qu'il reste ouvert, il ressemble à un vaste débarras, à des toilettes publiques. Si l'on veut que le matériel résiste, il faut pouvoir le mettre en sécurité. C'est une demande qui avait été formulée lors de la mise au concours et reprise fréquemment.

Il a le soutien de nombreux habitants du quartier et des joueurs d'échecs. Tous souhaitent l'ouverture du restaurant toute l'année.

Lorsque l'on parle de développement durable, ce qui le touche le plus, ce sont les relations humaines. En effet, lorsqu'il engage du personnel, il est aberrant que ce ne soit qu'à titre passager. Un chef ne peut s'investir s'il n'est employé que pour quatre mois.

Beaucoup pensent que ce genre d'établissement ne tourne que l'été, c'est faux, on peut travailler même en hiver.

Voilà trois ans qu'il travaille avec le même chef et le même directeur. La plupart des employés sont là depuis le début, mais il n'est pas évident de les garder. En effet, les employés rencontrent des problèmes pour trouver des appartements pour la saison.

Outre le fait de la possible rentabilité du restaurant l'hiver, un commissaire demande quelles seraient les heures de fermeture.

M. Schlemmer considère qu'il serait souhaitable de fermer entre 23 h 30 et minuit car, sauf de rares exceptions liées à certaines manifestations, il n'y a plus grand monde à ces heures.

Le kiosque des Bastions lutte contre la «faune» qui vient dans le parc après la fermeture des établissements extérieurs. L'an passé, il a téléphoné une trentaine de fois à des ambulances, pour des jeunes gens dans un état préoccupant.

Un autre commissaire relève qu'il ressort du dernier considérant de la pétition P-158 qu'il n'y a pas de limite, dans le contrat, à la fermeture du kiosque durant l'année. Qu'en est-il?

M. Schlemmer relève que le bail stipule uniquement qu'il est obligé d'ouvrir au minimum cinq mois dans l'année.

La commission constate que la Ville s'est engagée à financer la cloison mobile, elle aimerait savoir qui se chargera du coût de la définitive.

M. Schlemmer explique que, dans un premier temps, la Ville s'était engagée à financer la cloison provisoire à hauteur de 15 000 francs. Cela ne s'est pas fait,

car il n'y a pas eu de demande d'autorisation. M. Schlemmer pensait que c'était à la Ville de s'en charger, la Ville croyait l'inverse. Vu que la situation n'évoluait pas, il a annoncé que, s'il s'agissait d'un problème financier, il s'en chargerait moyennant une prolongation du bail. C'est ce qui a été retenu. Il a choisi cette solution afin de ne pas avoir à fermer l'hiver dernier. Il ne reviendra pas sur ce qu'il a dit, il est prêt à financer, surtout s'il peut s'y retrouver par la suite.

Un commissaire revient sur la problématique des toilettes, qu'en est-il?

M. Schlemmer ne peut le nier, il existe effectivement un problème de toilettes. Celles du restaurant sont utilisées par tous les utilisateurs du parc. La police doit régulièrement intervenir en raison de la présence de nombreux toxicomanes. Quant à l'image de Genève que cela donne, au niveau touristique, elle est inacceptable.

C'est son établissement qui paie pour tout: papier-toilette et nettoyage. La Ville l'a encouragé à mettre un monnayeur ou de les fermer. Ce serait absurde, il a été choisi car il offrait la carafe d'eau, et il ferait payer les toilettes! Quant une maman vient accompagner de son enfant, comment pourrait-on lui en refuser l'accès!

Une seconde absurdité, c'est que des toilettes sont installées, environ dix fois par année, lors de manifestations. Il a demandé de les laisser à condition de les fermer la nuit. Il a déclaré être prêt à se charger de les fermer et de les ouvrir. On le lui a déconseillé, car il deviendrait le responsable. Il n'est pratiquement pas possible d'en installer à l'intérieur de l'établissement.

Un commissaire aimerait savoir comment ces messieurs conçoivent les modifications, à terme, du bâtiment.

M. Chenu explique que le bâtiment date de 1881 et qu'il a été inauguré en 1882. Lors de sa construction déjà, une proposition avait été faite au Conseil municipal pour fermer le kiosque par une façade vitrée. Depuis, régulièrement, pareille demande est renouvelée.

L'aménagement qui est proposé envisage de maintenir en l'état le bâtiment. Il ne toucherait ni la structure, ni les façades. L'intervention se résume en la pose d'une paroi mobile, transparente, afin de maintenir la relation entre le kiosque et le parc. La paroi se fermerait en fin de soirée, garantissant une sécurité maximale. Aucune modification n'est prévue, à l'exception d'une petite verrière, à l'intérieur, mise en place en 1974.

Un commissaire souhaite savoir si la paroi vitrée consisterait en un système de modules.

M. Chenu répond par l'affirmative.

M. Schlemmer précise qu'il ne connaissait pas M. Chenu avant de travailler sur ce projet; il avait fait lui-même les dessins. Celui-ci l'a convaincu de laisser le bâtiment ouvert sur le parc, afin que le kiosque ne devienne pas un espace clos. Il ajoute que la Commission des monuments, de la nature et des sites et le conservateur du patrimoine de la Ville de Genève ont déjà approuvé la proposition.

Un commissaire désire savoir quels sont les arguments de la Ville pour que cesse l'exploitation, pour des raisons d'énergie, durant l'hiver.

M. Schlemmer explique qu'il avait posé une cloison provisoire, puis installé une grosse turbine, prêtée par une personne propriétaire d'un cirque. C'est alors que le kiosque est devenu un refuge pour les joueurs d'échecs.

Vu que le bâtiment était fermé, cela était considéré comme une nouvelle affectation et le lieu devait respecter les normes actuelles en matière d'installations de chauffage.

Les démarches sont en train de se terminer. Il existe deux possibilités: la première consiste à demander une dérogation pour les anciens bâtiments (tel le Bâtiment des Forces-Motrices). Il y a plusieurs endroits où les normes ne sont pas appliquées. La seconde consiste à trouver un chauffage acceptable du point de vue des normes. M. Schlemmer a requis les services d'un ingénieur, M. Bruno Schmidt, qui a imaginé une solution de chauffage rayonnant. Ce système est utilisé dans les halls de gare et il permet de ne chauffer que les espaces utilisés. Ce n'est pas l'idéal, mais c'est mieux que rien.

M. Chenu insiste sur le fait que, pour ce bâtiment, les normes ne seront jamais atteintes. Ce projet se travaille en collaboration avec le Service cantonal de l'énergie afin d'aller le plus loin possible vers les exigences énergétiques.

Le but est de trouver une solution qui tienne compte des éléments patrimoniaux et énergétiques. La délivrance de l'autorisation est imminente.

Un commissaire demande si la Ville autorisera que le restaurant soit ouvert l'hiver prochain.

M. Chenu informe que le préavis pour l'autorisation de construire est positif; l'autorisation définitive devrait être délivrée dans les toutes prochaines semaines.

Le même commissaire s'inquiète du manque à gagner lorsque le gérant s'est retrouvé dans l'impossibilité d'exploiter.

M. Schlemmer reconnaît n'avoir pas pensé à le demander; ce qu'il a précisé, en revanche, c'est que cela allait coûter plusieurs milliers de francs au chômage. De plus, cela a créé une anomalie entre le personnel suisse et le personnel français.

La commission demande s'il a été auditionné par la commission des pétitions du Grand Conseil et s'il a une idée de la progression des travaux.

M. Schlemmer explique que des pétitionnaires ont été entendus dans les trois semaines qui ont suivi le dépôt de leur pétition. Quant à lui, il n'a eu aucun écho de cette audition.

Il souhaite ajouter deux remarques d'importance. Tant que la solution de clôture n'est pas trouvée et mise en place, il doit payer un service de sécurité, chaque nuit, et cela coûte cher. Deuxièmement, son bail est établi à 7,5%, mais il sait que la tendance est d'aller vers une location pure, cela lui semble un danger. Il sera difficile de déterminer le loyer du kiosque des Bastions, ce bâtiment n'a pas de prix. Si l'on demande un loyer trop élevé, c'est la faillite assurée.

Un commissaire aimerait savoir s'il serait prêt à financer les travaux, dès l'instant où la Ville déduirait ces travaux, dans le temps.

M. Schlemmer considère que c'est logique. Il pourrait demander une hypothèque légale que la Ville devrait payer. S'il finance, c'est pour que les travaux avancent.

Une commissaire demande si l'aspect patrimonial a pris le pas sur celui de l'économie d'énergie et, sans cela, si l'investissement serait trop coûteux pour le résultat escompté. Elle souhaite également savoir si les travaux de rénovation sont nécessaires ou si le bâtiment pourrait être laissé en l'état.

M. Chenu explique que, en 1974, il y a eu des travaux de rénovation complète faits par la Ville, notamment avec l'aide de l'atelier des chômeurs. Le bâtiment est en bon état, mais il faut compter avec l'usure. Dans dix ou quinze ans, il pourrait être nécessaire de rénover. Pour l'instant, il ne s'agit que d'entretien courant.

Concernant le problème de l'énergie, ce fut un souci dès le début. Il est entré en contact avec les services de la Ville et le Service cantonal de l'énergie. Ce projet représente une opération pilote pour ce service, basé sur la concertation et le développement durable.

Il a même été proposé d'installer une patinoire et de déplacer l'énergie pour chauffer le restaurant. C'est une idée qui sommeille et il n'est pas impossible qu'elle renaisse un jour ou l'autre.

M. Schlemmer avoue être enthousiasmé par le projet d'une patinoire qui permettrait de chauffer sept fois le kiosque.

Un commissaire aimerait savoir si M. Chenu a une idée du coût des travaux et, dans le cas où le projet aboutirait, s'il serait possible d'ouvrir l'hiver prochain.

M. Chenu explique que, selon sa planification, l'autorisation, si elle est accordée, devrait entrer en force à la fin juin 2006. A ce moment-là, on pourrait aller de l'avant et mettre en œuvre le chantier pour le mois d'octobre 2006. L'estimation du coût a été transmise à la Ville et se monte à 500 000 francs.

### *Discussion*

La commission, suite aux remarques d'une commissaire, estime que la question du financement a été examinée sous l'angle du partage. Les exigences énergétiques sont venues après coup et il y a fort à parier qu'elles perdureront de tenancier en tenancier, afin d'ouvrir toute l'année. Il devrait y avoir un partage et la commission a pu constater que M. Schlemmer est prêt à entrer en matière. Il faut bien se persuader que, quel que soit le bâtiment, il est difficile de se mettre aux normes énergétiques actuelles. Il convient d'avoir un peu de souplesse et de ne pas engager des frais disproportionnés. Les anciens bâtiments n'ont pas été prévus pour répondre aux normes actuelles. La législation admet des dérogations et, dans le cas présent, il s'agit d'un pavillon.

La commission incite le magistrat à entrer en discussion concernant le projet de rénovation. Si l'autorisation devait être accordée par l'Etat, il n'y a aucune raison pour que la Ville aille à son encontre.

### *Vote sur la pétition P-158*

Mis aux voix, le renvoi de la pétition P-158 au Conseil administratif est accepté à l'unanimité des membres présents (3 S, 1 T, 3 L, 2 UDC, 2 Ve, 1 DC, 1 R, 2 AdG/SI).

### *Vote sur la pétition P-165*

Le renvoi de la pétition P-165 au Conseil administratif est accepté à l'unanimité des membres présents (3 S, 1 T, 3 L, 2 UDC, 2 Ve, 1 R, 1 DC, 2 AdG/SI).

### *Annexes mentionnées*



RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

Genève, le 1<sup>er</sup> décembre 2005Direction du Service  
du Grand ConseilConseil municipal de la Ville de Genève  
Madame Catherine Gaillard, Présidente  
Palais Eynard  
Case postale 3983  
1211 Genève 3

MAH/jg

**Concerne : Pétition au Grand Conseil et au Conseil municipal, "Pour un kiosque des Bastions ouvert toute l'année"**

Madame la Présidente,

Les associations suivantes, "Association des habitants du centre et de la Vieille-Ville", "Association de la Vieille-Ville" et "Association des habitants des zones piétonnes et des rues résidentielles de la Vieille-Ville" nous ont déposé la pétition susmentionnée, adressée au Grand Conseil et au Conseil municipal.

En conséquence, nous joignons à ce courrier le texte de la pétition qui vous est également adressé et vous confirmons avoir en notre possession 52 signatures.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à ces lignes, je vous prie de recevoir, Madame la Présidente, mes salutations distinguées.

Le Sautier du Grand Conseil

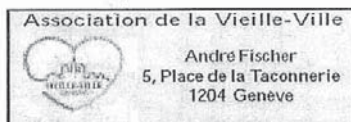
Maria Anna Hutter

Annexe : Pétition "Pour un kiosque des Bastions ouvert toute l'année"

Copie : AHCVV, Case postale 3029, 1211 Genève 3



AHCVV - Case postale 3029 - 1211 GENEVE 3



Association des Habitants des Zones Piétonnes et des rues Résidentielles de la Vieille-Ville

## Pétition

### au Grand Conseil et au Conseil Municipal

### *Pour un Kiosque des Bastions ouvert toute l'année*

#### Considérant

- Que le café des Bastions répond à une réelle demande de la population genevoise ce que démontre son succès actuel.
- Que son ouverture durant l'hiver 2004-2005 a donné une nouvelle dynamique à cet établissement.
- Que ce café restaurant remplit une fonction sociale indéniable dans cette zone du Centre Ville.
- Que le kiosque des Bastions a actuellement un rôle important dans le développement culturel de notre cité.
- Que les activités qui s'y sont développées depuis un an et demi ont permis de largement sécuriser la partie ouest du parc des Bastions.
- Que la Ville de Genève, propriétaire des lieux, s'est engagée à financer la mise en place de cloisons qui puissent permettre d'exploiter ce lieu toute l'année.
- Que la Ville de Genève doit favoriser et soutenir toutes activités qui lui soient directement bénéficiaires notamment sur le plan économique.
- Que le gérant actuel de ce café restaurant a reçu un contrat d'exploitation sans limite saisonnières.

#### Reconnaissant

- L'importance de la mise en place par la Ville et l'Etat de mesures efficaces d'économie d'énergie.
- Que le kiosque des Bastions fait partie de notre patrimoine architectural et qu'à ce titre tout nouvel aménagement de cet espace doit en tenir compte.
- Que tout commerce doit pouvoir planifier sa gestion et ses activités longtemps à l'avance.
- Que le gérant actuel du café des Bastions a fait de significatifs efforts pour que son établissement ne soit pas une source de nuisances (particulièrement sonores) pour les habitants du quartier.

Les pétitionnaires demandent aux autorités municipales et cantonales de faire tout ce qui est en leur pouvoir pour que le café restaurant des Bastions puisse rester en activité durant l'année entière.

Ils demandent notamment que les contraintes écologiques et patrimoniales soient abordées avec flexibilité au profit de la vie et de la qualité de la vie dans notre quartier.

SÉANCE DU 16 OCTOBRE 2006 (soir)  
Pétitions: Restaurant des Bastions

Ville de Genève Secrétariat du Conseil municipal	
<b>R</b>	27 FEV. 2006
A traiter par:	
Copies:	

Genève, le 2.02.2006

**Concerne : Pétition**

À qui de droit,

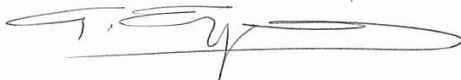
Le parc des Bastions et en particulier son kiosque transformé en restaurant récemment, est un lieu public, propriété de la ville et de ses citoyens.

Pendant la belle saison, ce parc est un rendez-vous pour des gens de tous horizons. C'est un lieu ouvert et populaire qui s'est développé spontanément grâce en grande partie à la présence assidue des joueurs d'échecs. La fermeture hivernale du restaurant prive tout le monde d'un lieu convivial qui participe à la qualité de vie de chacun.

Les soussignés demandent l'ouverture à l'année du restaurant des Bastions afin que chacun puisse jouir d'un des plus beaux endroits de la ville.

Le comité pétitionnaire :

Président : Cyril Eyer



Vice-Président : Georges Lloret



Secrétaire : Micheline Clémence



Adresse pour le courrier : Cyril Eyer  
18, Goetz-Monin

1205 GENEVE



# PETITION

## **Contre la fermeture hivernale du café-restaurant du Parc des Bastions.**

**Les personnes soussignées demandent que ce lieu puisse rester ouvert toute l'année, (clients du café et les joueurs d'échecs).**

---

**Nom**

**Adresse**

**Signature**

---

**Le président.** Je rappelle que ces deux objets ont été acceptés à l'unanimité par la commission des pétitions.

**M<sup>me</sup> Nicole Bobillier, rapporteuse (S).** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, vous aurez toutes et tous compris que la pétition P-158 intitulée: «Pour un kiosque des Bastions ouvert toute l'année» et émanant des habitants de la Vieille-Ville, ainsi que la pétition P-165, intitulée «Ouverture à l'année du Restaurant des Bestions» et émanant des clients du café et des joueurs d'échecs, traitent en fait toutes les deux exactement du même sujet.

Afin de ne perdre ni temps ni argent, il était inutile de traiter les deux objets séparément et de procéder deux fois aux mêmes auditions. Le 27 mars 2006, la commission des pétitions recevait les représentants des habitants de la Vieille-Ville, qui ont évoqué leurs différentes actions en faveur du kiosque des Bastions. Nous avons ainsi appris que M. Ferrazino – je regrette qu'il ne soit pas parmi nous ce soir – restait favorable à la fermeture hivernale de l'établissement, le Conseil administratif justifiant sa position par le respect des normes écologiques. Finalement, le Conseil administratif, après une demande formelle, a répondu rapidement aux pétitionnaires que, somme toute, il ne serait pas opposé à une ouverture de l'établissement concerné toute l'année, mais que l'Etat, lui, le serait. Or celui-ci a rétorqué que c'était la Ville de Genève qui n'y était pas favorable, d'où sa propre réponse négative...

Il s'en est suivi toute une série de quiproquos et d'allées et venues entre la Ville de Genève, l'Etat, le Service municipal de l'énergie, etc. Pour agrémenter la polémique, le Conseil administratif a précisé que le fermier – en l'occurrence, M. Schlemmer – n'avait pas de bail à l'année. La commission a alors appris que ce n'était pas tout à fait vrai, le bail stipulant que l'établissement devait être ouvert plus de cinq mois par an. Lors de l'audition des représentants des clients et joueurs d'échecs, la même demande nous a été réitérée, basée sur l'argument selon lequel le fonctionnement de ce kiosque assurait une certaine sécurité au parc des Bastions. On relève qu'il n'y existe qu'une seule installation de W.-C., propre et sécurisée, qui est précisément celle du kiosque! D'un certain point de vue, c'est inadmissible. Les pétitionnaires se plaisent d'ailleurs à remercier M. Schlemmer de leur permettre d'utiliser ces toilettes. Les joueurs d'échecs sont présents toute l'année à cet endroit. Il est aberrant que Genève dispose d'une pléthore de lieux de détente à la belle saison, mais d'aucun pour les mauvais jours.

La commission des pétitions a également auditionné M. Pierre Muller, conseiller administratif en charge du dossier des fermages, qui s'est quant à lui – au contraire de ses collègues – déclaré très attaché à l'ouverture du kiosque des Bastions. Selon lui, c'est une affaire qui, depuis l'arrivée de M. Schlemmer,

marche bien. Il aborde le problème des toilettes: force est de reconnaître que, vu la fréquentation du parc, cela pose quelques problèmes. Il est inadmissible de ne bénéficier que d'un seul édicule pour tout le parc, ce qui explique en partie les solutions trouvées pour l'instant. M. Muller insiste sur le fait que la charge des travaux sera imputée à l'exploitant – qui sera certainement d'accord – en échange d'une prolongation de son bail à l'année.

La commission a apprécié la qualité de l'audition de M. Schlemmer, gérant du kiosque des Bastions, accompagné de M. Chenu, architecte. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, afin de ne pas allonger nos débats, je vous renvoie au rapport... (*M<sup>me</sup> Bobillier a le fou rire.*)

**Le président.** Avez-vous terminé, Madame Bobillier?

*M<sup>me</sup> Nicole Bobillier.* Je disais que vous trouverez toutes les informations...

**Le président.** ... dans votre rapport, oui! Avez-vous encore autre chose à dire?

*M<sup>me</sup> Nicole Bobillier.* Oui, et je souhaiterais que mes collègues arrêtent de me faire rire... Le 10 juillet 2006, dans la *Feuille d'avis officielle*, j'ai lu avec plaisir que l'autorisation définitive pour la pose de la cloison mobile avait été accordée. Il faut bien se persuader que, quel que soit le bâtiment ancien impliqué, il est difficile de l'adapter aux normes énergétiques actuelles. Les constructions anciennes n'ayant pas été prévues pour répondre à ces normes, il existe des dérogations dans la législation...

**Le président.** Je suppose que vous voulez parler de la «législation», Madame Bobillier...

*M<sup>me</sup> Nicole Bobillier.* Oui, Monsieur le président! Je suis visiblement fatiguée et je m'arrête donc là! (*Applaudissements.*)

**Le président.** Vous avez droit aux applaudissements de l'assemblée et je vous remercie!

*Premier débat*

**M. François Gillioz** (Ve). Plus brièvement et sans reprendre tout le rapport, je conclus: la commission des pétitions, à l'unanimité, est favorable au renvoi de ces deux pétitions au Conseil administratif. Le groupe des Verts adopte la même position.

**M<sup>me</sup> Florence Kraft-Babel** (L). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, quant à lui, le groupe libéral se ralliera également aux conclusions de la commission des pétitions. Nous avons été les initiateurs de la motion M-558 demandant l'ouverture du kiosque des Bastions également pendant l'hiver. Nous constatons que, lentement mais sûrement, les choses vont dans le bon sens.

C'est l'occasion de rappeler que, dans ce cas exceptionnel, les cinq conseillers administratifs ici absents sont responsables du kiosque des Bastions. M. Schlemmer a donc affaire à eux cinq: à M. Muller et à la Gérance immobilière municipale (GIM) pour le bail de location, à M. Ferrazino pour les travaux, à M. Hediger pour la sécurité et la fermeture, à M. Mugny en raison du kiosque à musique, et à M. Tornare pour les jardins. Une telle complication dans les transactions n'est pas toujours évidente à assumer pour le fermier, il faut le dire, mais nous sommes heureux d'être malgré tout parvenus tous ensemble – Conseil administratif et Conseil municipal compris – à faire avancer les choses dans le bon sens...

**Le président.** Gageons que cela amènera des clients supplémentaires à cet établissement!

**M. Jean-Charles Lathion** (DC). Le Parti démocrate-chrétien est également du même avis que la commission des pétitions. Pour rappel, l'ouverture annuelle du kiosque des Bastions permet d'assurer l'emploi de douze personnes en cuisine et de quinze au service, soit vingt-sept personnes. Pour nous, il s'agit là d'un argument de poids. Nous vous invitons donc, chers collègues, à suivre les conclusions de la commission figurant dans le rapport.

*Deuxième débat*

Mises aux voix, les conclusions de la commission demandant le renvoi des deux pétitions au Conseil administratif sont acceptées à l'unanimité.

## 10. Propositions des conseillers municipaux.

**Le président.** Nous avons reçu les motions suivantes:

- M-644, de *M<sup>me</sup> Nathalie Fontanet, MM. Alexis Barbey, Blaise Hatt-Arnold, Jean-Pierre Oberholzer, Georges Queloz, Armand Schweingruber, Jean-Marc Froidevaux et Jean-Marie Hainaut*: «Pour une réadaptation du tarif des transports sanitaires du SIS»;
- M-645, de *M<sup>mes</sup> Frédérique Perler-Isaaz, Marguerite Contat Hickel, Anne Moratti Jung, Sarah Klopmann, MM. Olivier Norer, Yves de Matteis, Marc Dalphin, Eric Rossiaud, François Gillioz, Alpha Dramé et Mathias Buschbeck*: «Stop à l'éclairage permanent!»;
- M-646, de *MM. Roman Juon, Jean-Louis Fazio, M<sup>mes</sup> Nicole Valiquier Grecuccio, Christiane Olivier, Sandrine Salerno et Annina Pfund*: «Fonds d'art contemporain: pour augmenter l'installation d'œuvres artistiques dans l'espace public»;
- M-647, de *MM. Roberto Brogini, Pierre Maudet, Pierre Rumo, Olivier Coste, M<sup>me</sup> Gisèle Thiévent, MM. Jean-Pierre Oberholzer, Pascal Rubeli et Robert Pattaroni*: «Personnes élues et changement de groupe».

## 11. Interpellations.

Néant.

## 12. Questions écrites.

Néant.

Séance levée à 22 h 55.

## SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif . . . . .	2170
2. Communications du bureau du Conseil municipal . . . . .	2170
3. Motion du 20 mars 2006 de M <sup>mes</sup> Annina Pfund, Nicole Valiquer Greccuccio, Sandrine Salerno, MM. Jean-Charles Rielle et David Metzger: «Famille et carrière: pour que ce soit possible!» (M-610) . . . . .	2170
4. Motion du 20 mars 2006 de MM. Roman Juon et Gérard Deshusses: «Non aux autocars au parc des Bastions» (M-611) . . . . .	2188
5. Motion du 20 mars 2006 de MM. Olivier Coste, René Grand, M <sup>mes</sup> Nicole Bobillier et Béatrice Graf Lateo: «Pour un coup de fourchette de qualité (restaurants scolaires)» (M-612) . . . . .	2197
6. Rapport de la commission des sports et de la sécurité chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 1 <sup>er</sup> mars 2006 en vue de l'ouverture d'un crédit de 2 248 000 francs destiné à la rénovation des éclairages et à la pose d'un revêtement synthétique sur le terrain de football B sis au 4, chemin du Bois-de-la-Bâtié, parcelle 1521, feuille 92 du cadastre de la commune de Genève-Plainpalais, section Petit-Lancy (PR-459 A) . . . . .	2201
7. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Nuisances suscitées par les «after hours» du Havana Bar» (P-15 A) . . . . .	2214
8. Rapports de majorité et de minorité de la commission du règlement chargée d'examiner le projet d'arrêté de MM. Eric Fourcade, Patrice Reynaud, Sylvain Clavel, Pascal Rubeli, Marc-André Rudaz, Pierre Maudet et Guy Mettan, renvoyé en commission le 5 octobre 2004, intitulé: «Questions et réponses pour tous» (PA-51 A/B) . . . . .	2219
9. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner: <ul style="list-style-type: none"> <li>– la pétition intitulée: «Pour un kiosque des Bastions ouvert toute l'année» (P-158 A);</li> <li>– la pétition intitulée: «Ouverture à l'année du Restaurant des Bastions» (P-165 A) . . . . .</li> </ul>	2228

10. Propositions des conseillers municipaux . . . . .	2245
11. Interpellations . . . . .	2245
12. Questions écrites . . . . .	2245

La mémorialiste:  
*Marguerite Conus*